

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 25 Juin 2015

OL/DP/CA

Compte rendu

--- oOo ---

Date de convocation : le 19 Juin 2015

Nombre de Conseillers en exercice : **39**

L'An deux mille quinze, le vingt-cinq du mois de Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Bernard GERARD, Député-Maire**.

Etaient présents : Sophie ROCHER, Pascal LHERBIER, Denis TONNEL, Didier ELLART, Françoise GOUBE, Françoise EULRY-HENNEBELLE, Pierre VERLEY, Jean-Louis MUNCH, Andrée LAMOTTE, Christine MASSY, François ROCHET, Pascale POLLET, Patrice ADJIBI, Pascale HUBERT, Loïc CATHELAIN, Fanny DUPONT, Marie-Pierre JANSSENS, Nicolas PAPIACHVILI, Pierre-Alain AUBERGER, Véronique HARDOUIN, René HODEN, Rémy VERGÈS, Emilie BOULET, Annie DELOBEL, Didier LEMAITRE, Patricia DEFRANCE,

Philippe HARQUET, Odile VIDAL-SAGNIER, Sylvie GODDYN, Martine ROUSSEL-VANHEE.

Etaient excusés :

Catherine JONCQUEZ, ayant donné pouvoir à Françoise EULRY-HENNEBELLE

Joëlle LONGUEVAL ayant donné pouvoir Denis TONNEL

Alain CHASTAN ayant donné pouvoir à Pascal LHERBIER

Luigi CICERO ayant donné pouvoir à René HODEN

Bénédicte GEFFROY ayant donné pouvoir à Christine MASSY

Arlette JACQUINOT ayant donné pouvoir à Pascale POLLET

Eric GILLET ayant donné pouvoir à Sophie ROCHER

Christian DELESCLUSE ayant donné pouvoir à Sylvie GODDYN

--- oOo ---

Assistaient à la réunion : Olivier LEVREY, André NONCLERCQ, Jean-Maurice DERUYTER, Pascal MARTIN, Jean-Pierre MONIER, Sylvie RYCKEBOER, Chantal BEDOY, Peggy DEPRez, Fanny GHETTEM, Christine MAHMOUDI, Edith MASSE, Bruno REYDET, Sébastien BOURGEOIS, Frédéric CHAUDY, Martine SEINGIER, Emmanuelle SCHWARTZ, José BLANCHARD, Jean-Claude LECLERCQ.

PREMIÈRE PARTIE

Monsieur le Maire procède à l'**appel des membres du Conseil Municipal** et constate que le **quorum** est atteint. Le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Il propose de désigner Nicolas PAPIACHVILI comme **secrétaire de séance**.

Il soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal le **procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 Janvier 2015**. Celui-ci est adopté à l'unanimité. Il annonce que le **procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 Avril 2015** ayant été transmis tardivement, sera adopté lors de la prochaine séance.

---oOo---

Monsieur le Maire présente les **décisions municipales** tout en précisant que, si elles n'appellent pas de vote, elles peuvent toujours susciter quelques explications complémentaires.

Les décisions municipales concernent le plus souvent des conventions passées pour le fonctionnement de la Mairie au quotidien et sont prises en vertu de la délibération du 29 mars 2014, reçue en Préfecture le 31 mars 2014, confiant au Maire, par délégation, les compétences prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elles n'engagent pas de dépenses particulièrement importantes et s'inscrivent dans des politiques déjà décidées.

DÉCISIONS MUNICIPALES

CULTURE

Le 19 Juin 2015 : Détermination des tarifs applicables aux ateliers de créations textiles d'Isabelle Cellier et de Nouvoulook pour le trimestre «Renaissance» de septembre 2015 à Janvier 2016 Ville de Marcq-en-Baroeul. (2015_06_n°0026_DEC)

Le 15 Juin 2015 : Application tarifs cinéma Colisée Lumière billetterie CNC. (Centre National du Cinéma). (2015_06_n°0027_DEC)

Le 8 Juin 2015 : Application tarifs, consommables et location de salle du Colisée Lumière. (hors tarifs CNC – Centre National du Cinéma). (2015_06_n°0028_DEC)

Le 8 Juin 2015 : Modification des tarifs du Cinéma Colisée Lumière. Application du tarif Fête du Cinéma. (2015_06_n°0029_DEC)

ENSEIGNEMENT

Le 28 Mai 2015 : Etudes surveillées : tarification pour l'année scolaire 2015/2016.
(2015_05_n°0022_DEC)

PARTENARIAT ECONOMIQUE

Le 21 Avril 2015 : Détermination des tarifs applicables aux espaces proposés aux professionnels marcquois en vue de la prochaine édition du Salon des Artisans et des Commerçants à l'Hippodrome Serge CHARLES de la Ville de Marcq-en-Baroeul, en date du Dimanche 29 Novembre 2015. (2015_03_n°0012_DEC)

AFFAIRES JURIDIQUES

Le 16 Avril 2015 : Accessibilité de l'Hôtel de Ville : conclusion de marchés de travaux, attribués à ROUZE (lot1) pour 238 406,89 euros TTC, VANHENIS (lot2) pour 77 800,80 euros TTC, VANHENIS (lot3) pour 158 973,91 euros TTC, ROUZE (lot4) pour 44 191,74 euros TTC, DFINITIONS (lot5) pour 59 836,80 euros TTC, LEFEBVRE GENTILHOMME (lot6) pour 145 036,00 euros TTC, SPIE (lot 7) pour 239 782,61 euros TTC, SERVICOM (lot 8) pour 54 674,40 euros TTC. (2015_04_n°0018_DEC)

Le 28 Avril 2015 : Acceptation du versement d'une indemnité d'assurances d'un montant de 1 248,00 euros correspondant au sinistre survenu le 3 juin 2014 (dégradations involontaires d'un mur à la Médiathèque «La Corderie»). (2015_03_n°0019_DEC)

Le 4 Mai 2015 : Demande de préemption formulée auprès de la METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE concernant l'immeuble situé au 8 Rue Raymond Derain.
(2015_05_n°0020_DEC)

Le 22 Mai 2015 : Acceptation du versement d'une indemnité d'assurances d'un montant de 850,00 euros correspondant au sinistre survenu le 11 février 2015 (dégradations involontaires sur le véhicule Renault 19 immatriculé BA 735 HS). (2015_05_N°0021_DEC)

L'ensemble de ces décisions municipales est transmis à la Préfecture du Nord.

--- oOo ---

Conformément à l'Article 15 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, **Monsieur le Maire** propose d'inscrire un **rapport supplémentaire** à l'ordre du jour.

Il s'agit du **rapport 2014_06_N°0087 : Création d'un emploi permanent de Catégorie A, Directeur des Services Financiers**. C'est un ajustement qui nous a été demandé.

--- oOo ---

DEUXIÈME PARTIE

PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

«Mes Chers Collègues, le premier point à notre ordre du jour concerne l'analyse du Compte Administratif 2014 qui va donc nous être présenté par Pascal LHERBIER en sa qualité d'Adjoint en charge des Finances et de la Prospective. Nous allons commencer immédiatement l'étude de ce Compte Administratif par dérogation à l'ordre protocolaire de notre liste. Nous reprendrons après, Adjoint par Adjoint, les autres délibérations. Monsieur LHERBIER, vous avez la parole.»

Monsieur Pascal LHERBIER : *«Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,*


L'examen du Compte Administratif est une étape importante dans la gestion des finances de notre Ville. C'est l'occasion de faire le point six mois après le début de notre nouvel exercice.

Le Compte Administratif 2014 montre que, dans un contexte de crise, notre collectivité a fait le bon choix de gérer la Ville en restant prudent pour faire face à la grande incertitude de demain et aborder l'avenir plus sereinement.

La Ville s'est inscrite dans une démarche dynamique et durable pour conforter l'art de vivre à Marcq-en-Barœul.

Nous avons veillé à consolider notre équilibre sans cesser d'investir pour améliorer le quotidien des Marcquois, de garantir et de montrer le dynamisme de notre Ville. Nous avons veillé à poursuivre l'offre des services à la population et nous nous sommes attachés à aider les personnes les plus vulnérables, tout cela en diminuant les impôts d'un 1 point en 2012, puis un 1 point en 2013 et un 1 point en 2014.

La volonté de Monsieur le Maire repose, également, sur une exigence de gestion. En effet, la bonne maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, qui est un objectif depuis plusieurs années s'accompagne néanmoins du souci constant de développement des services aux Marcquois en harmonie avec leurs besoins et les attentes de nos concitoyens.




Compte Administratif 2014 Budget Principal Ville

Budget Principal Ville 2014		Fonctionnement (1)	Investissement (2)	Total (1+2)
	Recettes	47 847 256,39	11 522 057,18	59 369 313,57
	Dépenses	-39 326 459,63	-8 107 174,34	-47 433 633,97
RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 (A)		8 520 796,76	3 414 882,84	11 935 679,60
RESULTAT COMPTABLE REPORTE 2013 (B)		8 727 897,42	-3 745 058,27	
RESULTAT BRUT DE CLOTURE 2014 ou FDR BRUT (A+B= C)		17 248 694,18	- 330 175,43	16 918 518,75
Restes à réaliser 2015 "reports"	Recettes			0,00
	Dépenses		-2 464 784,00	-2 464 784,00
	SOLDE (D)	0,00	-2 464 784,00	-2 464 784,00
RESULTAT NET DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014 ou FDR NET (C+D)		17 248 694,18	-2 794 959,43	14 453 734,75

Le Compte Administratif 2014 du Budget Principal fait l'objet d'une présentation comptable un peu ardue retraçant les mouvements entre section et les reports de résultat des exercices antérieurs qui sont repris en partie dans la section d'investissement.

- Pour la section de fonctionnement :
 - o les recettes s'élèvent à 47.8 M€ et 39.33 M€ de dépenses, ce qui nous donne un résultat excédentaire de 8.5M€
- Pour la section d'investissement :
 - o Les recettes sont de 11.5 M€ et les dépenses de 8.1 M€, pour engendrer une ressource financière de 3.4 M€
- Le résultat comptable de l'exercice 2014 des deux sections est donc de 11.9M€
- Nous devons rajouter les résultats comptables reportés antérieurement : en fonctionnement + 8.7M€ et en investissement un déficit de la section de - 3.7M€.
- Le résultat brut de clôture est donc de 17.2 M€ en fonctionnement et est déficitaire en investissement de 330K€, pour se consolider à 16.9 M€, il s'agit de notre Fonds De Roulement Brut (FDR). Ce résultat est identique au Compte de Gestion.
- A ce dernier, nous devons soustraire les reports 2014 sur 2015, qui sont un engagement comptable et financier de la Ville, pour 2.4 M€. (La liste des «reports» a été validée par le Trésorier et est dans les premières pages du CA).
- Le Résultat net, ou FDR net de clôture, est de 14.4 M€.

Notons que les reports sont minimisés, car les deux principales opérations 2014 n'ont pas pu faire l'objet de report en raison du montage administratif (forme APCP : Autorisation de programme et crédit de paiement), dont les reports sont interdits.



CA 2014 - Budgets Annexes

Budget CINEMA 2014		Fonctionnement (1)	Investissement (2)	Total (1+2)
	Recettes	232 354,82		232 354,82
	Dépenses	-241 074,17		-241 074,17
RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 (A)		-8 719,35	0,00	-8 719,35
RESULTAT COMPTABLE REPORTE 2013 (B)		-106 771,79		
RESULTAT BRUT DE CLOTURE 2014 (A+B= C)		-115 491,14	0,00	-115 491,14
RESULTAT NET DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014 (C+A)		-115 491,14	0,00	-115 491,14

Budget HIPPODROME 2014		Fonctionnement (1)	Investissement (2)	Total (1+2)
	Recettes	345 051,61	165 708,08	510 759,70
	Dépenses	-227 812,45	-108 338,02	-336 150,47
RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 (A)		117 239,17	57 370,06	174 609,23
RESULTAT COMPTABLE REPORTE 2013(B)		1 092 565,74	-158 755,51	
RESULTAT BRUT DE CLOTURE 2014 (A+B= C)		1 209 804,91	-101 385,45	1 108 419,46
Restes à réaliser 2015	Recettes			0,00
	Dépenses		-3 800,73	-3 800,73
	SOLDE (D)	0,00	-3 800,73	-3 800,73
RESULTAT NET DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014 (C+D)		1 209 804,91	-105 186,18	1 104 618,73

Le CA du Cinéma présente un déficit de l'exercice de 8 719 € (les recettes 232 K et 241 K de dépenses).

Ace dernier, il faut ajouter le déficit comptable des années antérieures de 106K€.


Le résultat de clôture est donc déficitaire de 115K€.

Le CA Hippodrome affiche des recettes de fonctionnement de 345K€ et des dépenses de fonctionnement de 227 K€ pour un résultat de la section de fonctionnement de 117 K€.

Quant à la section d'investissement, elle affiche une ressource financière de 57K€, les dépenses ont été de 108 K€ contre 165K€ de recettes d'investissement.

Le résultat de l'exercice cumulé des deux sections est de 174 K€, auquel nous ajoutons le résultat comptable des années précédentes pour donner un résultat brut de clôture ou FDR de 1.1 M€.

Le solde des reports est de -3 800€, pour donner un résultat net de clôture de 1 104 618€.



Fonds de Roulement et résultats du budget principal Ville

	2012	2013	2014
Fonds de roulement brut en début d'exercice	9 753 973	12 493 831	11 797 205
Résultat de l'exercice	2 739 857	- 696 625	5 121 313
Fonds de roulement brut en fin d'exercice	12 493 830	11 797 206	16 918 518

Compte de gestion (CG)

Identique au CA et CG

	2012	2013	2014
Restes à réaliser (reports avec engagements)	-5 153 476	-3 069 308	- 2 464 784
Fonds de roulement net en fin d'exercice	7 340 354	8 727 898	14 453 734

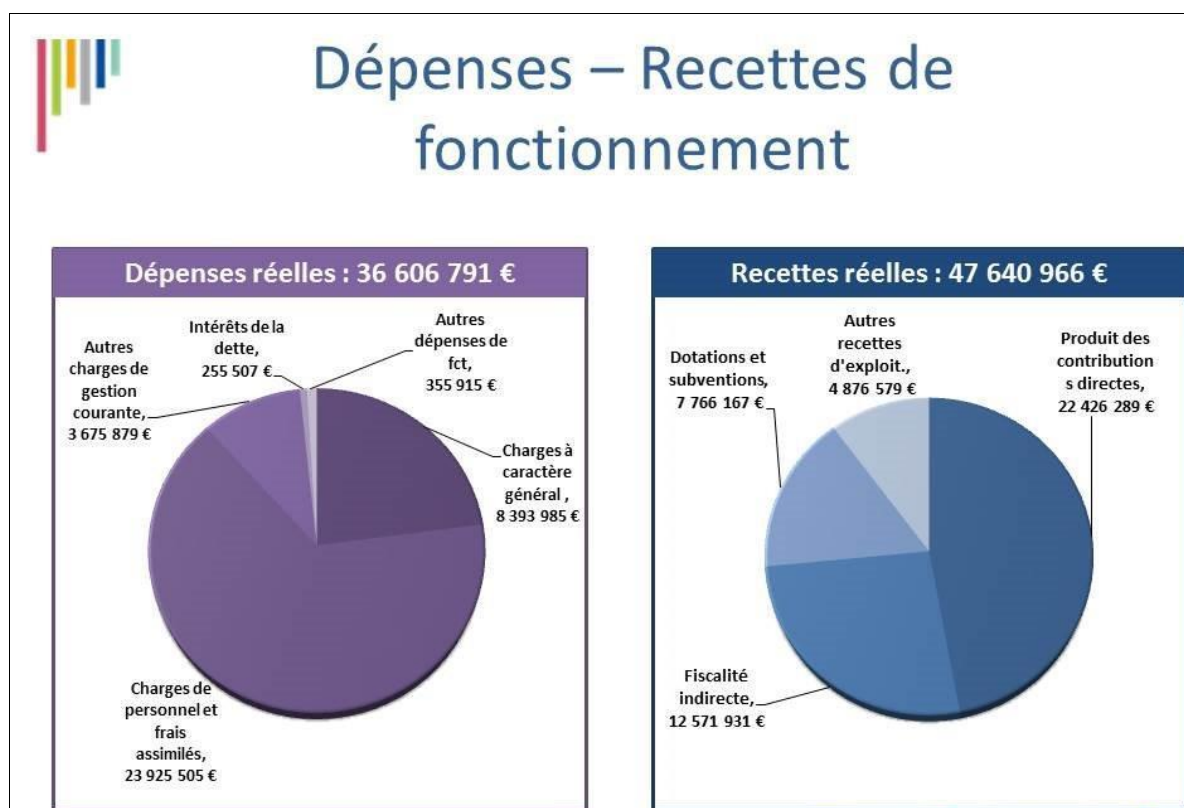
Identique 1^{ère} page du CA

Je vous propose maintenant, une autre approche avec le compte de gestion du trésorier (joint à la délibération).

Si nous prenons le fond de roulement brut en début d'exercice et en fin d'exercice, la différence entre les deux, donne le résultat de l'exercice. Je vais vous le démontrer, autrement, dans un instant.

Il ne faut pas oublier d'enlever nos reports en fin d'exercice de 2.4M€, ce qui nous donne le FDR net en fin d'exercice de 14.4M€.

Vous pouvez retrouver ces chiffres dans le Compte de Gestion (CG) comme dans le Compte Administratif (CA).



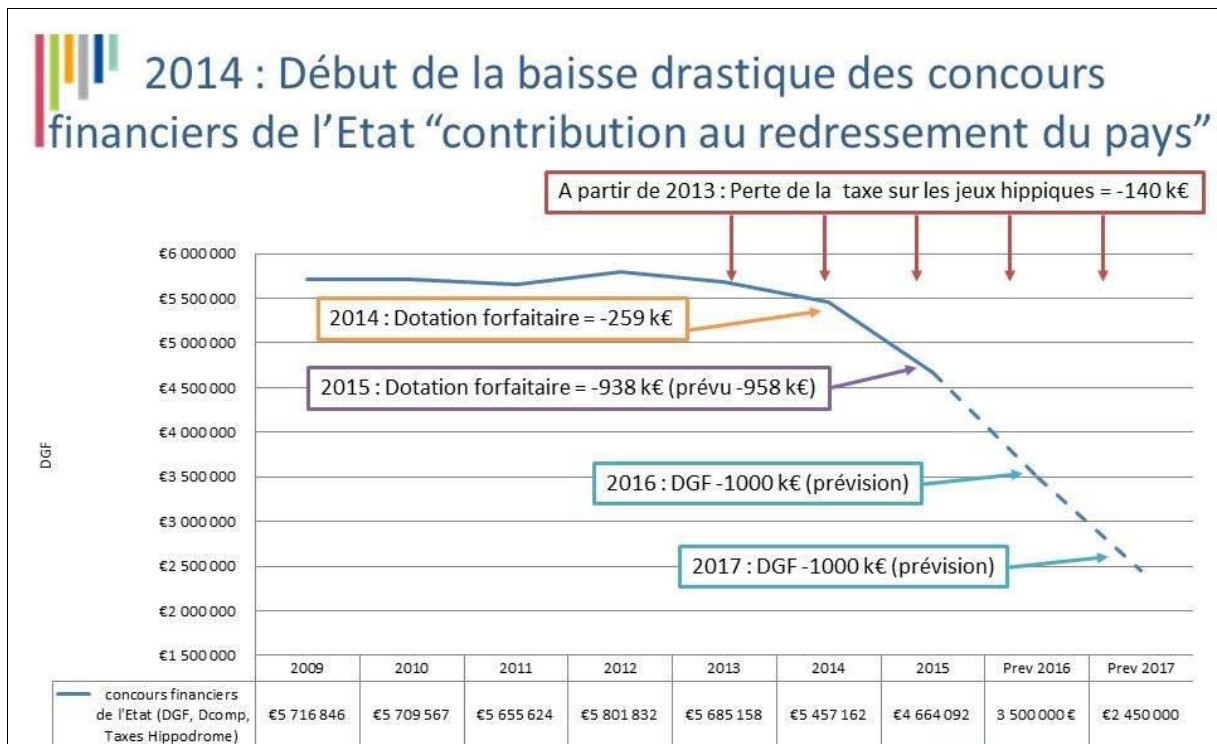
La slide suivante montre la répartition par grands chapitres des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement.

Les dépenses réelles : 36.6M€ :

- les charges de personnel : 23.9M€, représentent 65 % de la dépense.
- Les charges à caractère général 23% à 8.4 M€ (les dépenses courantes de fonctionnement, eau, gaz, EDF, fournitures...)
- Les autres charges de gestion sont composées, en autres, des subventions versées, des contributions obligatoires et des indemnités des élus pour 3.6M€, soit 10%.
- Les autres dépenses pour 355K€ représentent principalement les subventions exceptionnelles et la valorisation des avantages en nature.
- Enfin, les intérêts de la dette représentent moins de 1% de la dépense à 255K€.

Pour les recettes réelles : 47.6 M€,

- les impôts représentent notre principale ressource à hauteur de 22.4M€, soit 47% des recettes (en baisse par rapport 2013 de 0.10 point, malgré la revalorisation des bases par la loi de Finances et le dynamisme de nos bases).
- Vient ensuite la fiscalité indirecte à 12.5 M€ (26%), composée des attributions de compensation, des droit de mutation et de la taxe sur l'électricité.
- Les dotations et les subventions perçues s'élèvent à 7.76M€ et représentent 16% des recettes.
- Enfin, les autres recettes, d'un montant de 4.8 M€, soit 10% de nos recettes, sont composées principalement des produits du domaine pour 2.8M€, des revenus des immeubles pour 341 K€ et des produits de cession pour 1.2M€.



Je vous propose un petit focus sur la baisse des concours financiers de l'Etat depuis quelques années :

Notons que l'année 2014 est le début de la baisse drastique des concours financiers de l'Etat appelée «notre contribution au redressement du Pays».

- 1^{er} point : depuis 2013, nous perdons 140K€ par an à cause de la perte de la taxe sur les jeux hippiques (via la loi de Finances 2013).
- En 2014, nous avons constaté une diminution de notre dotation forfaitaire de 259K€.
- Comme annoncé au BP 2015, cette baisse de la dotation forfaitaire continue avec une diminution de 938K€ (prévu 958K€).
- On parle d'une réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), en 2016 ou 2017 le principal fond de concours de l'Etat aux collectivités, qui engendrerait encore une baisse minimum de 1M€ en 2016 et en 2017... (Sans la réforme, nous sommes certains d'avoir -950K€).
- Conclusion : si l'on prend les principaux fonds de concours de l'Etat pour notre Ville, en 4 ans, nous passerions de 5.7M € à 2.4 M€ en 2017... (-57%)...
- Que devons-nous attendre pour la fin du mandat ou pour le mandat prochain ? Vivre sans soutien de l'Etat ? Nous avons donc raison d'être prudent et de gérer de façon exigeante car nous n'avons aucune visibilité sur l'avenir. Cette prudence et la bonne gestion de notre Ville permettent de ne pas prendre de risques pour notre collectivité et nos administrés afin de ne pas augmenter les impôts.



Les épargnes

	2012	2013	2014
Epargne de gestion*	9 937 437	9 721 380	10 021 432
Intérêts de la dette	344 491	290 410	255 507
Epargne brute*	9 592 946	9 430 970	9 765 925
Remboursement du capital de la dette	948 437	985 447	1 024 234
Epargne nette*	8 644 509	8 445 523	8 741 691

* Hors produits de cessions d'immobilisation



**POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS
OU
AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT**

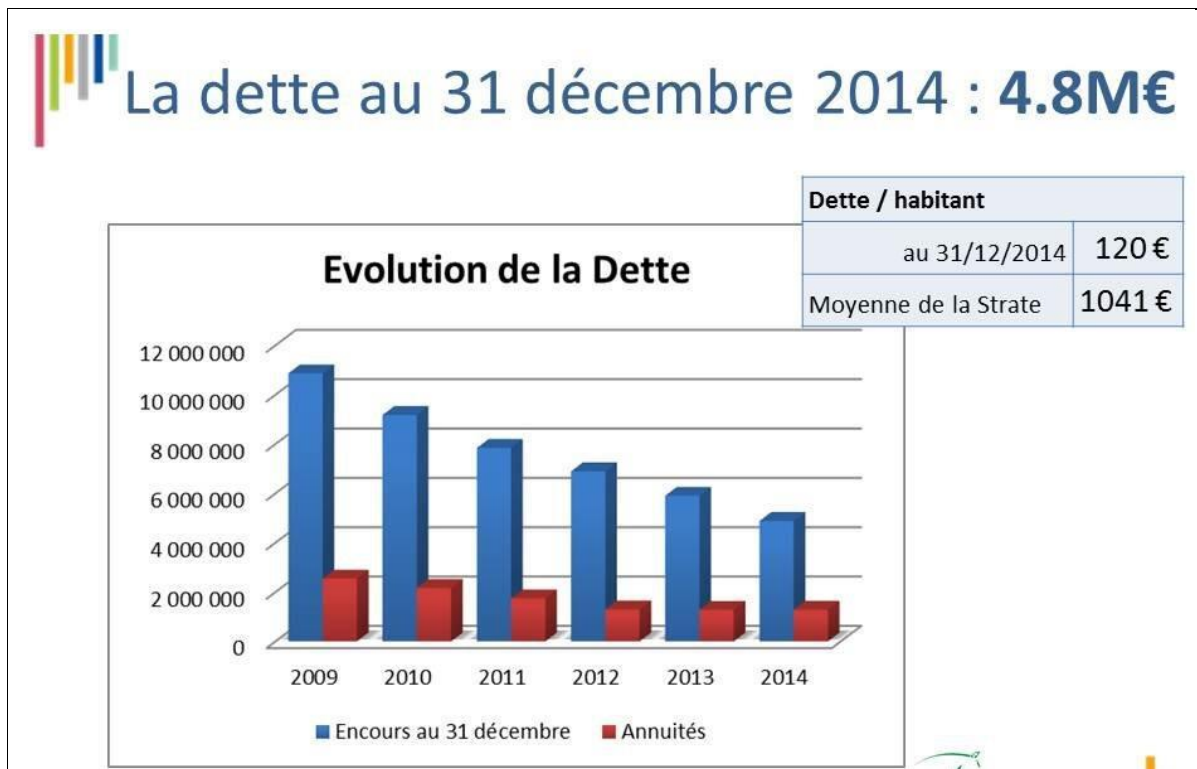


Une fois, nos dépenses de fonctionnement payées, avec l'encaissement de nos recettes de fonctionnement, nous pouvons calculer l'épargne, ou l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Nous pouvons distinguer 3 types d'épargne :

- *L'épargne de gestion : Il s'agit des Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) auxquelles on soustrait les DRF (Dépenses réelles de Fonctionnement), hors intérêts de la dette et ventes immobilières. Il s'agit de «l'épargne acquise avant le remboursement du banquier» : 10 M€.*
- *L'épargne brute : RRF–DRF (hors ventes immobilières que l'on retrouvera dans les ressources internes en investissement) ; cela intègre les intérêts de la dette de 255K€ = 9.7M€*
- *L'épargne nette : Epargne brute – remboursement du capital de la dette. Elle est de 8.7M€*

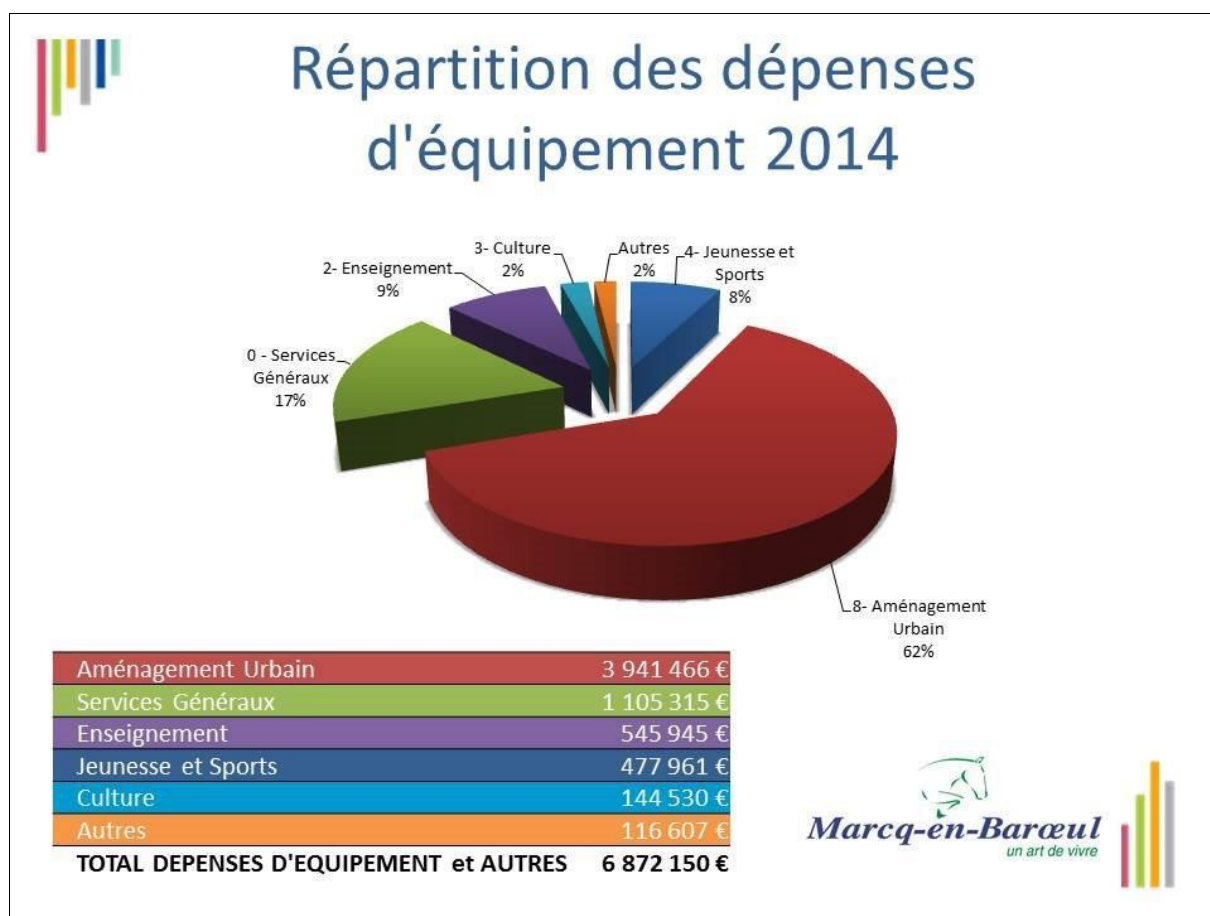
= L'épargne nette permet de financer l'investissement, ou d'augmenter le FDR.



Ce graphique montre l'évolution de l'encours de la dette depuis 2009.

Les conclusions sont simples : la Ville se désendette régulièrement et est très peu endettée.

La dette au 31 décembre 2014 s'élève à 4.8 M €, soit 120€ par habitant pour une moyenne des Villes de la même strate de 1 041 €/habitant.



Après avoir payé les dépenses de fonctionnement et remboursé le banquier, nous avons vu précédemment que l'épargne nette nous permet de financer une partie de nos investissements, dont les dépenses d'équipement.

En 2014, la Ville a réalisé 6.8M € de dépenses d'équipement.

Les dépenses d'équipement 2014 se répartissent de manière suivante :

- 62% pour les travaux d'aménagement pour 3.9M€
- 17% pour les services généraux pour 1.1 M€
- 9% pour l'enseignement pour 545 K€
- 8 % pour la jeunesse et les sports pour 477 K€
- 2% pour la culture pour 144 K€

Exemples d'investissements :



Les chantiers terminés en 2014

 <p>Salle des sports Herzog 3 497 000 Euros</p>	 <p>4 Chaudières 106 692 Euros</p>	 <p>Enfouissement réseau Pavillon St Martin 63 250 Euros</p>
 <p>CCAS 2 130 000 Euros</p>	 <p>Enfouissement réseau - quartier Plouich 51 600 Euros</p>	

Les chantiers terminés en 2014



**École Meliès ,
mise en conformité
PMR**
13 596 €



**Aire de jeux
place Clovis Tiers**
25 000 Euros



**École Pagnol,
réfections intérieures
et isolation**
15 664 Euros



Square Gladbecq
35 000 Euros



Terrain Petit Prince
344 000 Euros



**École Péguy,
réfection peintures**
28 411 Euros

Chantiers ayant débuté en 2014



Locaux du CSU
105 600 Euros



**Aménagement de
l'école Cognacq-Jay**
286 020 Euros



**Enfouissement et
rénovation de
l'éclairage public du
quartier
des Hautes Loges**
1 000 600 Euros




Ferme aux oies
3 700 000 Euros



**Renovation de la
piscine**
204 000 Euros

Comment se financent les investissements ?



Financement de l'investissement

Les dépenses d'investissement à financer : Les Besoins	2012	2013	2014
Les Dépenses d'équipement et autres (A)	8 583 438	10 525 952	6 872 150
Le financement des investissements : Les Ressources	2012	2013	2014
Epargne nette	8 644 509	8 445 523	8 741 691
FCTVA (art 10222)	879 462	1 105 019	1 417 572
Emprunts	0	0	0
Subventions perçues et autres recettes	209 425	255 632	565 950
Produits de cessions d'immobilisation	1 589 899	23 153	1 268 250
Les Ressources (B)	11 323 295	9 829 326	11 993 463
Résultat de l'exercice (B-A)	2 739 857	- 696 625	5 121 313

Nous devons financer nos dépenses d'équipement d'un montant de 6.8M € : «Quels sont nos besoins».

Pour financer nos investissements, nous avons des ressources :


- *Notre épargne nette (nous avons payé nos dépenses de fonctionnement et remboursé nos emprunts) : le montant est de 8.7 M€*
- *Le FCTVA pour 1.4 M€*
- *Pas de réalisation d'emprunt*
- *Les subventions perçues sont de 565 K€*
- *Les ventes immobilières pour 1.26 M €*

Le total de nos ressources est de 11.99 M€


La différence entre nos ressources et nos besoins s'élève à 5.1 M€

Il s'agit du résultat de l'exercice que nous retrouvons en reprenant le compte de gestion, par la différence entre le FDR du début et le FDR à la fin de l'exercice.

Pour preuve, la diapo avec le FDR...

 **Fonds de Roulement pour sécuriser le financement des futurs investissements face au contexte incertain**

	2012	2013	2014
Fonds de roulement brut en début d'exercice	9 753 973	12 493 831	11 797 205
Résultat de l'exercice	2 739 857	- 696 625	5 121 313
Fonds de roulement brut en fin d'exercice	12 493 830	11 797 206	16 918 518
Restes à réaliser (reports avec engagements)	-5 153 476	-3 069 308	- 2 464 784
Fonds de roulement net en fin d'exercice	7 340 354	8 727 898	14 453 734



POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS FUTURS

Nous retrouvons bien le résultat de l'exercice à 5.1M €

De ce fait, le FDR en fin d'exercice s'en trouve augmenté. Nous passons de 11.79M€ à 16.9M€

Ce FDR va nous permettre de financer nos futurs investissements et nos APCP engagés (la Ferme aux oies et les travaux de l'Hôtel de Ville).

Nous allons maintenant regarder quelques ratios afin de comparer notre Ville par rapport aux moyennes des villes de même strate au niveau du département et de la Région. Il s'agit d'une moyenne par habitant.



Les ratios 2014

Montant en € par habitant pour la catégorie démographique 20 000 à 49 999 habitants	Ville de Marcq-en-Barœul	Villes du Nord*	Villes du NPdC*	Villes de France
Dépenses réelles de fonctionnement/Habitant	904 €	1 202 €	1 324 €	1 216 €
Recettes réelles de fonctionnement/Habitant	1 176 €	1320 €	1 446 €	1 316 €
DGF/Habitant	129 €	303 €	324 €	266 €
Produits des impôts/Habitant	554 €	462 €	489 €	482 €
Dettes/Habitant	120 €	931 €	1 061 €	1 041 €
Dépenses de personnel/Habitant	591 €	668 €	672 €	NC
Dépenses d'équipement/habitant	156 €	246 €	278 €	300 €

*Source: Trésorerie de Marcq-en-Barœul

Les dépenses réelles de fonctionnement sont très nettement inférieures à la moyenne de la strate : 904 € pour Marcq-en-Barœul, contre 1202 €/1324€/1216€.

Les recettes de fonctionnement sont également inférieures par rapport à la strate : 1 176 € contre 1320€/1446€/1316€, à cause des faibles ressources extérieures. Dès lors, nous devons solliciter un peu plus les ressources locales. En effet, la Dotation Globale de Fonctionnement ne représente que 129 € dans notre Ville contre 303 €/324€/266€ dans la strate. De plus, le produit des impôts est légèrement supérieur à la moyenne de la strate : 554€ dans notre Ville contre 462/489/482 €.

La dette est de 120 € par habitant à Marcq-en-Barœul, comme nous l'avons déjà vu, elle est très faible dans notre Ville par rapport aux villes de même strate : 931€/1061€/1041€.

Les dépenses de personnel sont raisonnables, à 591 € par habitant contre 668€/672€ pour la strate.

Ces ratios montrent qu'il est utile de maintenir la bonne gestion de notre Ville.

Voilà mes Chers Collègues, notre collectivité s'est efforcée d'être, en 2014 à la fois sérieuse, prudente et innovante, pour permettre à Marcq-en-Barœul d'être une Ville solidaire, dynamique et durable.

Après les interventions, nous serons amenés à approuver les Comptes Administratifs, les Comptes de Gestion, d'affecter le résultat et voter la décision modificative.

Je tiens à remercier tous mes collègues élus, pour leur implication, leur énergie et leur créativité. Je tiens également à remercier Messieurs JACQUELINE et LEVREY, DGS et tous les agents de notre collectivité. Grâce à eux, les progrès de notre Ville sont partagés par tous les Marcquois.

Monsieur le Maire remercie Monsieur LHERBIER et ouvre le débat

➤ **Intervention de Madame Sylvie GODDYN :** *«Ce compte administratif de 2014 est en cohérence avec le budget 2014 qu'il exécute fidèlement en dégageant une marge d'autofinancement importante avec 6.5 M €.*

Cette marge de manœuvre est possible car toutes les dépenses de fonctionnement prévues ne sont pas exécutées et une partie a ainsi pu être transférée à la section d'investissement.

C'est le même mécanisme qui vous a permis de continuer de réduire la dette à moins de 5M € contre 23 M € à l'issue du mandat de Jean René LECERF. Notre commune continue à se désendetter progressivement.

Toutefois, la dette résiduelle nous oblige à rembourser environ 1.3 M € en 2014 au titre du capital et des intérêts.

Ces constats positifs étant faits, il faut aussi aborder les points noirs dans l'exécution de ce budget 2014.

Le premier point, ce sont les dépenses de personnel. Avec près de 24 M €, elles représentent 66.5 % des dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à environ 36 M €. Tout porte à croire que notre Ville paie encore le manque de transparence de sa gestion du personnel, relevé par le rapport de la Chambre Régionale des Comptes en 2012.

Certes les irrégularités constatées à l'époque ont été depuis régularisées, je pense notamment au 13^{ème} mois versé aux collaborateurs de cabinet, validé depuis par le conseil municipal.

Il y avait également le cas des postes de directeurs territoriaux, créés en 1996, alors que Marcq-en-Baroeul n'atteignait pas encore la strate de 40000 habitants.

Depuis, ces emplois sont pourvus par des fonctionnaires détachés et ne sont donc pas imputés sur le budget de Marcq-en-Baroeul, dont acte.

Reste le problème de l'absentéisme et de l'écart entre effectif pourvu et effectif budgétaire. Cet écart est tout de même considérable puisque 588 postes sont pourvus alors que 1049 sont budgétés. Cela peut s'expliquer en partie par la non prise en compte des agents non titulaires recrutés en remplacement d'agents titulaires indisponibles. Il n'en reste pas moins qu'on peut se demander si cette technique ne sert pas à maquiller le taux d'absentéisme.

Le second point noir de ce budget : la fiscalité.

Si notre Ville n'emprunte pas pour financer ses investissements c'est parce que la pression fiscale est élevée. Elle est forte, elle est injuste, car ce n'est un secret pour personne, que la fiscalité de Marcq-en-Baroeul repose beaucoup sur la taxe d'habitation.

A ce titre, nous aurions aimés que le compte administratif présente sincèrement les produits des impôts locaux. Ce n'est pas le cas ici, puisque la ligne 73111 regroupe à la fois les taxes foncières et la taxe d'habitation, sans doute pour cacher l'importance de cette dernière. Le produit des 2 taxes, soit 22.4 M€, est élevé, il représente 554 € par habitant, contre 482€ en moyenne pour les communes de la même strate.

C'est donc peu de dire que les locataires paient le prix fort dans notre Ville. Marcq-en-Baroeul a toujours une fiscalité orientée relativement bienveillante pour les propriétaires, elle est confiscatoire pour les locataires, alors que ceux-ci sont souvent moins aisés.

Le troisième et dernier point : l'effectif de notre police municipale.

Il est encore une fois navrant que notre Ville ne compte que 18 policiers municipaux pour une ville de 40000 habitants. Notons ici que les effectifs pourvus sont identiques aux effectifs budgétaires. Je répète, encore une fois, que ce nombre est insuffisant ne serait-ce qu'en tenant compte de la multiplication des braquages dans le quartier Buisson.

Pour conclure, les dépenses de personnel continuent de dériver, la fiscalité est confiscatoire pour les locataires, il n'y a pas de politique ambitieuse en matière de sécurité.

Je ne pourrai pas voter ce Compte Administratif 2014 car je ne peux pas cautionner les arbitrages faits par l'exécutif municipal.

Je voudrais également évoquer le budget de l'hippodrome. L'état a décidé de transférer la redevance à la MEL, faisant perdre une redevance de 150000 € à notre commune.

Vous nous aviez dit, en tant que parlementaire, que vous feriez une proposition pour que la redevance soit reversée aux collectivités qui sont propriétaires des équipements. Permettez-moi de vous demander où en sont vos démarches, si c'est définitif ou non ?»

Monsieur le Maire remercie Madame **Sylvie GODDYN** et passe la parole à **Madame Martine ROUSSEL**

➤ Intervention de Madame Martine ROUSSEL : *«Il n'est pas dans mes habitudes de voter contre un Compte Administratif. Et c'est toujours l'occasion de remercier les services à tous les niveaux pour le travail réalisé, ce que je renouvelle ici.*

Je note que nos réserves budgétaires, déjà considérables en 2013, ont presque doublé en 2014. Ceci s'explique en partie par l'importance des produits de cession durant l'exercice.

Puisque notre «matelas» est confortable, et sans anticiper sur le prochain débat budgétaire, il me paraît souhaitable que la Ville soit plus volontariste dans son action, d'abord vis-à-vis de la population, qui en a besoin. L'action sociale, je l'ai déjà dit, doit se renforcer en direction des personnes âgées et de la jeunesse.

La diminution de la DGF a été utilisée pour justifier la baisse des dépenses en direction des personnes âgées, la baisse des subventions aux associations, -ou tout au moins-, la non-augmentation, les dépenses en personnel. Mais aussi pour justifier le paiement par les familles des activités périscolaires.

La Ville de Marcq-en-Baroeul est riche et peut se permettre d'être beaucoup plus généreuse, sans mettre en péril, l'équilibre budgétaire et les réserves nécessaires aux investissements.

Dans le cadre des délibérations qui ont trait au budget, j'indique dès à présent que je ne voterai pas la Décision Modificative N°1.

Monsieur le Maire remercie Madame Martine ROUSSEL et passe la parole à Monsieur Philippe HARQUET

➤ **Intervention de Monsieur Philippe HARQUET :** *«Au global l'exécution de ce budget 2014 présente des caractéristiques attendues. La section de fonctionnement génère encore un excédent significatif, qui permet de couvrir à peu près 80% du montant de l'investissement réalisé en 2014. Le complément est assuré par des recettes d'investissement en légère baisse mais encore suffisantes pour couvrir nos besoins. Cet autofinancement est donc salutaire. Même si on note que nous arrivons sans doute à une limite, puisque nous avons du mal à franchir des augmentations significatives, nous restons autour de 5M€.*

En réalité, ce budget présente aussi un certain nombre de difficultés.

J'avais dénoncé, lors du budget primitif 2015, une surévaluation du budget qui se matérialisait par un tableau de budget irréaliste. L'exécution du budget 2014 ainsi que le toilettage des tableaux des effectifs, qui fait l'objet de la délibération 82, nous donnait raison, même si les marges de manœuvre restent encore très significatives mais qu'elles sont, pour une partie, un peu artificielle.

Le freinage des dépenses est lié aussi à beaucoup d'annulation de dépenses et d'investissements. La proportion est quand même assez importante, puisqu'elle relève de près de 20% d'annulation de crédit d'investissements, de non réalisés ou de non programmés ou de difficultés.

Le freinage des dépenses, mais aussi des investissements se traduit par un taux d'annulation des dépenses d'environ 20.4 % pour le fonctionnement et environ 28% pour l'investissement.

On peut se poser la question : a-t-on vu trop grand ? A-t-on du réduire, faute de moyens, de temps, de programmation incomplète ? Sans doute un peu de tout cela. Enfin, il y a dans cette réalisation budgétaire, une collecte de l'impôt qui s'est avérée beaucoup plus favorable avec une hausse de 4.85 % par rapport aux prévisions contre seulement 1.6 en 2013. Les Marcquoises et les Marcquois paient donc encore beaucoup d'impôts locaux. Compte tenu de l'évolution de la population, on peut dire que les Marcquoises et les Marcquois ont stabilisés à un niveau élevé l'impôt local qu'ils subissent.

L'ensemble de ces éléments confirme que si la structure financière de notre Ville est saine, les évolutions latentes doivent nous alerter pour prendre la mesure des réorientations à effectuer car nos marges de manœuvres se réduisent sérieusement.

Je note, en particulier, que la forte augmentation des postes non pourvus en 2014, de l'ordre de 44% puisque nous avons inscrit dans notre budget plus de 1049 postes et que nous n'en avons utilisé que 588. Le taux était à 37% l'année précédente.

Ça montre bien qu'il y a un problème de cadrage général qui pèse sur l'analyse des évolutions et qui peut conduire à des erreurs d'interprétation et donc à des mauvaises décisions par la suite.

Enfin, je voudrais saluer l'ensemble des services, Monsieur LHERBIER, l'Adjoint aux Finances, les services financiers, son directeur et leurs correspondants dans les différents services qui, effectivement, ont assuré une réalisation et une collecte d'informations exemplaires et correctes, ce qui nous permettra de voter ce Compte Administratif. Je vous remercie.

Monsieur le Maire prend la parole : *«Mes chers collègues, quelques observations à la suite de ce qui vient d'être dit par les uns et par les autres. Monsieur HARQUET, c'est vrai que nous sommes les élus de France, alertés, pour reprendre votre mot, par le désengagement invraisemblable de l'Etat. C'est du jamais vu : l'Etat place les collectivités territoriales dans une situation de très grande inquiétude, petites ou grandes communes. Il y avait, autour de l'Assemblée Nationale hier, les maires ruraux venus crier leur détresse, leur inquiétude et nous dire ce que nous pensons tous : l'Etat a décidé de tuer la commune dans notre pays.*

Voyez-vous, vous avez fait une remarque tout à l'heure, en disant que nous avons un excédent relativement conséquent : 16M€. C'est une chance pour la Ville de Marcq-en-Baroeul ! C'est une chance, car le désengagement de l'état sur la durée du mandat va représenter 15 M€. C'est une diminution drastique due à la politique décidée par le gouvernement actuel. C'est gravissime, parce que l'Etat transfère ses propres obligations sur les collectivités. Ce désengagement pourrait contraindre, effectivement, les collectivités territoriales à augmenter les impôts, si elles n'étaient pas rigoureuses comme nous, nous l'avons été et comme nous le sommes.

Madame GODDYN rappelle, par exemple, que pour des raisons incompréhensibles, l'Etat a décidé aussi de nous retirer les 150.000€ que nous touchions sur les paris de l'hippodrome de Marcq en Baroeul. Pourquoi ? C'est un peu comme si vous étiez propriétaire d'un appartement, que vous mettiez en location cet appartement et que le loyer était touché par votre voisin. Puisque les 150.000 € sans aucune cause, sans aucune raison c'est la MEL qui va les toucher. Je m'emploie à les récupérer. J'avais déposé un amendement dans le cadre du budget national. Cet amendement avait été accepté. En fin de réunion, le Ministre m'a dit «mais de toute façon je ne laisserai pas passer». Il est revenu sur ce vote, de telle sorte que nous ne récupérerons pas ces 150.000€. Aujourd'hui, je suis en discussion avec la MEL pour essayer de les récupérer de manière contractuelle, solution apparemment possible. Il serait inéquitable que cette somme aille à la MEL. Nous sommes propriétaire de l'hippodrome, nous avons fait toutes les dépenses d'acquisition et d'investissement.

Monsieur HARQUET, Madame ROUSSEL et Madame GODDYN, vous avez souligné que les Marcquois étaient particulièrement sollicités au niveau de l'impôt. Je souhaite vous rappeler que, depuis plusieurs années, nous baissions les impôts. Au cours des trois dernières années, nous avons baissé la part municipale de 1 point chaque année.

Quand je suis devenu Maire, je les ai baissés de 5%. Dès que j'ai pu le faire, je les ai baissés, à nouveau.

Pour preuve, entre 2013 et 2014, le produit des impôts a baissé sur la Ville de Marcq-en-Baroeul, il y a eu une variation de 23 000 €. Par ailleurs, nous pouvons baisser le taux et avoir un produit en augmentation, du fait d'une augmentation de notre population.

Vous avez pu remarquer, également, qu'il y a, s'agissant de la DGF, une iniquité à l'égard de la Ville de Marcq-en-Baroeul qui ne s'explique pas. Je le dis notamment pour le public : une ville vit des impôts qu'elle perçoit et des dotations qu'elle reçoit de la communauté urbaine, par exemple, pour la compensation sur l'ex-taxe professionnelle ; ou de l'Etat, avec la Dotation Globale de Fonctionnement. Celle de Marcq-en-Baroeul n'est que de 129€ par habitant, lorsqu'elle est, dans les villes du Nord, de 303€ par habitant voire de 324 € dans le Pas-de-Calais. Vous vous rendez compte, c'est complètement inéquitable d'avoir une situation comme celle-là. C'est pourquoi nous faisons, effectivement, très attention à nos dépenses.

Madame GODDYN, vous parlez de dépenses de personnel qui seraient importantes par rapport à notre budget de fonctionnement. Je ne veux pas être discourtois mais un pourcentage ne veut pas dire grand-chose. Parce que plus vous êtes rigoureux sur vos charges de fonctionnement, plus vous faites attention à ce que les fournitures soient bien employées, que les lampes soient éteintes quand il faut, que le chauffage ne soit pas mis inutilement, plus vous diminuez les charges globales de fonctionnement de la Ville. Et si vous diminuez les charges de fonctionnement, la part relative au personnel va augmenter mécaniquement en pourcentage, mais en réalité, en masse elle n'augmentera pas.

Je vous rappelle 591€ par habitant pour les dépenses de personnel dans la Ville de Marcq-en-Baroeul, 668€ et 672€ pour les autres villes du Nord et du Pas-de-Calais. Nous sommes extrêmement rigoureux.

Chaque année, Monsieur HARQUET, qui pourtant, en commission, convient du contraire, reprend toujours le même exemple.

Je ne comprends pas que vous ne compreniez pas, avec tout le respect que je vous dois, Monsieur HARQUET. Il y a 2 choses : le personnel, les fiches de paie qui sont payées dans la ville ; Ensuite il y a le tableau des effectifs. Il n'y a aucune comparaison à faire entre les charges de la ville en personnel et le tableau des effectifs. Il est toujours en décalage et chaque année, on vous l'explique en commission où vous soulignez les efforts administratifs de présentation.

Dans la fonction publique territoriale, il y a le Glissement de Vieillesse Technicité (GVT). Vous êtes rédacteur, 1^{er} échelon, 3^{ème} échelon, jusqu'au 9^{ème} échelon. Si vous devenez rédacteur principal, il faut supprimer dans le tableau des effectifs le poste de rédacteur et créer le poste de rédacteur principal. Il y a toujours un décalage entre les deux. De même, pour embaucher du personnel dans les centres aérés en été, il faut que les postes soient ouverts.

Donc, la gestion est très rigoureuse et très sérieuse. Vous le soulignez en commission. Il faudra un jour que vous le fassiez aussi en séance publique de Conseil Municipal pour que vous soyez en parfait équilibre avec ce que vous dites ailleurs.

Nous nous efforçons d'avoir une politique volontariste tant en matière d'investissement que de fonctionnement.

Madame ROUSSEL, vous êtes très présente dans la vie de la Ville de Marcq-en-Baroeul. Quand nous entendons nos personnes âgées, quand nous allons dans les centres aérés etc..., les gens sont plutôt satisfaits de ce que nous faisons dans la Ville. Nous pouvons toujours nous améliorer, nous pouvons toujours bouger un peu le curseur. Nous avons plutôt souvent des remerciements que des critiques.

Nous avons une politique volontariste pour les personnes âgées et dans maints domaines, les gens nous disent que faisons des choses à Marcq-en-Baroeul qui n'existent pas ailleurs. Il y a peut-être des choses que nous ne faisons pas et qui existent dans d'autres communes, mais je pense que notre soutien à la vie associative est extrêmement important, comme le soutien aux commerçants, comme l'attention que nous portons aux entreprises parce qu'elles sont créatrices de l'emploi.

Vous avez, les uns ou les autres, et notamment Monsieur HARQUET, souligné la baisse d'investissements dans la Ville de Marcq-en-Baroeul. Cette baisse de l'investissement est due à une dépense très importante que nous n'avons pas engagée en 2014 et nous avons remis l'ouvrage sur le métier : c'est la mise aux normes de l'Hôtel de Ville. Nous allons commencer dans un mois.

Nous avions prévu de ravalier la façade, de refaire la toiture, de faire un certain nombre de travaux beaucoup plus importants, avec un ascenseur extérieur. Et puis, quand nous avons vu que l'Etat, qui n'a plus d'argent, demandait aux collectivités territoriales de payer ses fantaisies, nous avons réfléchi à un dossier plus mesuré. Et plutôt que 7.5 ou 8M€, nous allons faire 3.2M€ de travaux. Moi, j'aurai aimé réaliser l'ensemble de ces travaux. Il y a des pierres qui, quelques fois, tombent, nous avons dû réparer un certain nombre de chose pour éviter les difficultés. Il n'y a pas de sous toiture, nous aurions voulu la faire. Nous aurions voulu faire une très belle salle de Conseil Municipal là-haut, nous ne la faisons pas tout de suite, nous sommes prudents. L'Etat, n'ayant plus d'argent, demande aux collectivités territoriales de payer ses fins de mois. Donc oui, nous avons décalé un certain nombre de dépenses d'investissement.

Je crois que, contrairement à ce que vous dites, le résultat est très satisfaisant. Il sécurise la Ville pour demain, il sécurise les investissements que nous allons devoir faire et ils sont importants. Il nous sécurise parce que j'ai pris l'engagement de ne pas augmenter les impôts locaux et j'espère pouvoir continuer à le faire. En espérant, encore une fois, que l'Etat ne ponctionnera pas davantage la Ville.

Ajoutons notre bonne gestion du désendettement de la Ville : 3.8M€ de dette, l'année prochaine. Il n'y a pas beaucoup de villes qui sont dans cette situation. Quand nous voyons dans quel état nous venons de reprendre le Département du Nord : un certain nombre de dépenses sociales n'avaient pas été budgétées sur 12 mois mais sur 11 mois. Que ferais-je si j'avais budgété sur 11 mois plutôt que 12 ? Vous vous rendez compte 50M€ de dépenses sociales du Département qui n'ont pas été prévues ! C'est une situation incroyable.

Et donc je crois que nous pouvons considérer que ce compte administratif est le fruit d'un travail conjointement avec les services, de mon ancien Directeur Général des Services, Monsieur JACQUELINE, qui était très attentif et très rigoureux et de mon nouveau Directeur, qui aura à relever tous ces défis pour les années à venir et que je remercie beaucoup, et à travers lui, tous les services municipaux. Ça nous permet de penser que c'est avec confiance et sérénité que nous pouvons envisager l'avenir. Nous baissons les impôts dans la Ville de Marcq-en-Baroeul de 1% par année. Si nous comparons avec les autres villes, Madame AUBRY a augmenté de 10.5% la taxe foncière dans sa ville. Moi j'ai baissé de 1% et je le fais chaque année. C'est ça, la rigueur, mais c'est sans pour autant enlever la qualité du service qui est accordée à tout le monde

Je voudrais enfin rappeler une petite chose. Vous avez Monsieur HARQUET et Madame ROUSSEL, précisé sur le Compte Administratif que les dépenses ont été faites sincèrement. Et ça n'emporte absolument pas un acquiescement à la politique que nous menons. Nous savons très bien que vous êtes contre et que vous allez voter contre notre budget. Il s'agit juste de dire que ça été fait dans le respect des règles. C'est le sens du vote d'un Compte Administratif. Ce n'est pas un acte de défiance et ce n'est pas pour autant un acte de confiance, c'est un acte de sincérité et je pense qu'avec les services municipaux ce budget a été exécuté avec une totale sincérité, une totale transparence. Ceux qui demandent des renseignements les obtiennent toujours.

Merci beaucoup et merci à Monsieur LHERBIER, mon Adjoint en charge des Finances d'avoir présenté ce Compte Administratif.

Monsieur le Maire clôt le débat en indiquant que les éléments nécessaires ont été apportés sur ce sujet et confie alors la présidence de l'Assemblée à Madame Sophie ROCHER pour qu'elle puisse faire procéder au vote du Compte Administratif.

Monsieur le Député-Maire quitte la salle.

Madame Sophie ROCHER procède au vote du Compte Administratif :

- **Compte Administratif 2014 : Budget Principal**

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 36 (Groupe Majoritaire/PS-Verts/PC)

Contre = 2 (/FN)

La délibération 2015_06_N°0047 _DEL est adoptée à la Majorité Absolue

- **Compte Administratif 2014 : Budget Hippodrome**

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 36 (Groupe Majoritaire/PS-Verts/PC)

Contre = 2 (FN)

La délibération 2015_06_N°0051_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

- **Compte Administratif 2014 : Spic Cinéma Colisée Lumière**

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 36 (Groupe Majoritaire/PS-Verts/PC)

Contre = 2 (FN)

La délibération 2015_06_N°0055_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

Madame Sophie ROCHER a le plaisir d'annoncer à Monsieur le Maire que le Compte Administratif 2014 a été adopté à la majorité absolue et le félicite.

Applaudissements

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Monsieur le Maire remercie ses collègues et tient à souligner que leurs applaudissements vont à la fois aux membres du Conseil Municipal et aux services municipaux. Il souligne que la fonction publique territoriale est faite de gens loyaux, compétents et efficaces : ils l'ont d'ailleurs encore démontré la semaine dernière, avec la Fête de la musique, qui a mobilisé beaucoup de personnel. Il remercie tout le monde dans tous les domaines pour ce qui est faits.

Avant de passer à l'examen des autres délibérations, Madame ROUSSEL précise qu'elle ne vote pas la décision modificative.

TROISIÈME PARTIE

DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES

DISCUSSION DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATIONS	INTERVENANTS	Page
<u>COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION</u> Sophie ROCHER		
2015_06_n°0045 : Politique de la Ville – programmation 2015	Monsieur le Maire, Sophie ROCHER, Philippe HARQUET, Sylvie GODDYN, Martine ROUSSEL-VANHEE	29 à 36
2015_06_n°0046 : Demande auprès de l'Etat du renouvellement de classement du Conservatoire		
<u>FINANCES ET PROSPECTIVE FINANCIERE</u> Pascal LHERBIER		
2015_06_n°0047 : Compte Administratif 2014 – Budget Principal	Monsieur le Maire, Pascal LHERBIER, Philippe HARQUET, Sylvie GODDYN, Martine ROUSSEL-VANHEE	5 à 25
2015_06_n°0048 : Approbation du Compte de Gestion 2014 – Budget Principal dressé par le Trésorier Principal + PJ		
2015_06_n°0049 : Budget Principal : Affectation du résultat 2014		
2015_06_n°0050 : Décision Modificative n°1- Exercice 2015 – Budget Principal		
2015_06_n°0051 : Compte Administratif 2014 – Budget Hippodrome		
2015_06_n°0052 : Approbation du Compte de Gestion 2014 – Budget Hippodrome dressé par le Trésorier Principal		
2015_06_n°0053 : Budget Hippodrome – Affectation du résultat 2014		
2015_06_n°0054 : Décision Modificative n°1- Exercice 2015 – Budget Hippodrome		
2015_06_n°0055 : Compte Administratif 2014 – Budget Spic Cinéma Colisée Lumière		
2015_06_n°0056 : Approbation du Compte de Gestion 2014 – Budget Spic Cinéma Colisée Lumière dressé par le Trésorier Principal		
2015_06_n°0057 : Spic Cinéma Colisée Lumière – Affectation du résultat 2014		

2015_06_n°0058 : Décision Modificative n°1- Exercice 2015 – Budget Spic Cinéma Colisée Lumière		
2015_06_n°0059 : Nouvelle disposition de la Taxe Locale sur la consommation finale d'électricité – fixation du coefficient multiplicateur unique		
2015_06_n°0060 : Modification de l'objet du Budget annexe Hippodrome en budget Annexe «Hippodrome et Activités Diverses (HAD)»		
2015_06_n°0061 : Ferme aux Oies : mise en place d'une tarification	Monsieur le Maire, Philippe HARQUET, Sylvie GODDYN, Martine ROUSSEL-VANHEE	36 à 39
2015_06_n°0062 : Refonte du barème de tarification	Monsieur le Maire, Sophie ROCHER, Pascal LHERBIER, Loïc CATHELAIN, Martine ROUSSEL-VANHEE	39 à 41
<u>FAMILLE, PETITE ENFANCE, ANIMATION JEUNESSE</u> <u>et HANDICAP</u> Catherine JONCQUEZ		
2015_06_n°0063 : Participation financière à l'action «Réseau RIIEH» pour les enfants en situation de handicap, portée par l'Association des Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing	Monsieur le Maire	41
<u>DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT, de</u> <u>L'EMPLOI, DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DU</u> <u>PROTOCOLE</u> Denis TONNEL		
2015_06_n°0064 : Subvention au profit des Artisans et des Commerçants, dans le cadre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), pour des travaux d'embellissement, de mises aux normes et d'aménagements de lieux recevant du public		
<u>ENSEIGNEMENT ET ACTIONS EDUCATIVES</u> Joëlle LONGUEVAL		
2015_06_n°0065 : Année scolaire 2015/2016 – carte scolaire	Monsieur le Maire, Odile VIDAL-SAGNIER, Martine ROUSSEL-VANHEE	42-43
2015_06_n°0066 : Ecole Derain : année scolaire 2014/2015 – attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte à TRELON (NORD) par l'école élémentaire		
2015_06_n°0067 : Ecole Notre Dame de Lourdes : année scolaire 2014/2015 – attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte à Berck-sur-Mer dans le Pas-de-Calais	Monsieur le Maire, Odile VIDAL-SAGNIER	43

2015_06_n°0068 : Accord de réciprocité en matière scolaire entre les Villes de La Madeleine et Marcq-en-Barœul – Année scolaire 2014/2015		
2015_06_n°0069 : Accord de réciprocité en matière scolaire entre les Villes de Marquette-lez-Lille et Marcq-en-Barœul - Année scolaire 2014/2015		
2015_06_n°0070 : Accord de réciprocité en matière scolaire entre les Villes de Saint-André et Marcq-en-Barœul - Année scolaire 2014/2015		
2015_06_n°0071 : Participation de 18 communes en matière de réciprocité scolaire - Année scolaire 2014/2015		
<u>SPORT, SANTÉ ET PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES</u> Didier ELLART		
2015_06_n°0072 : Association sportive «La Renaissance» : subvention exceptionnelle dans le cadre de la participation de Monsieur Anthony HOUZET à la finale du Championnat de France, les 9 et 10 Mai 2015 à Cognac (CHARENTE)		
2015_06_n°0073 : Réalisation d'un terrain synthétique de hockey sur gazon et d'un parking public – Demande de subventions	Monsieur le Maire, Didier ELLART, Françoise GOUBE, Philippe HARQUET, Martine ROUSSEL-VANHEE	44 à 49
<u>TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – AFFAIRES JURIDIQUES ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE</u> Françoise GOUBE		
2015_06_n°0074 : Création d'une zone bleue résidentielle	Monsieur le Maire, Françoise GOUBE, Philippe HARQUET, Sylvie GODDYN, Martine ROUSSEL-VANHEE	49 à 53
2015_06_n°0075 : Prorogation du délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'ap) des établissements recevant du public (ERP) recensés dans le patrimoine municipal	Monsieur le Maire, Jean-Louis MUNCH, Odile VIDAL-SAGNIER,, Sylvie GODDYN, Martine ROUSSEL-VANHEE	53 à 57
2015_06_n°0076 : Participation à la démarche d'acquisition d'un progiciel de gestion des autorisations du droit du sol et des déclarations d'intention d'aliéner en partenariat avec la Métropole Européenne de Lille		
2015_06_n°0077 : Acquisition de deux immeubles situés, 123 et 125 Rue Albert Bailly		
2015_06_n°0078 : Constitution d'une servitude tréfoncière au bénéfice de la Société d'HLM Logis Métropole – Rue Gabriel Péri		

2015_06_n°0079 : Echange foncier entre la Ville de Marcq-en-Baroeul et la Société SIRENIMO, filiale de la Société DECATHLON, Chemin Poivré		
2015_06_n°0080 : Quartier du Plouich – Définition d'un périmètre d'intervention	Monsieur le Maire, Philippe HARQUET	57-58
2015_06_n°0086 : Cession du 98 Rue Pierre Brossolette		
<u>RESSOURCES HUMAINES, SECURITE, PREVENTION, ETAT CIVIL ET ELECTIONS</u> Alain CHASTAN		
2015_06_n°0081 : Modification des taux de promotion pour les avancements de grade de l'année 2015	Monsieur le Maire, Philippe HARQUET, Martine ROUSSEL-VANHEE	58 à 62
2015_06_n°0082 : Tableau des effectifs permanents : modifications	Monsieur le Maire, Philippe HARQUET, Martine ROUSSEL-VANHEE	
<u>DÉVELOPPEMENT DURABLE, ACTIONS HUMANITAIRES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES</u> Pierre VERLEY		
2015_06_n°0083 : Bourses Humanitaires : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association «Enfants du Désert, Trophée Roses des Andes 2015, 4 YOU-4 US»		
2015_06_n°0084 : Bourses Humanitaires : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association «Les Tamaris, Trophée Roses des Andes 2015»		
2015_06_n°0085 : Bourses Humanitaires : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association «Raid'Dingues, Trophée Roses des Andes 2015»		

--- oOo ---

• **2015_07_n°45 : Politique de la Ville – programmation 2015**

➤ **Intervention de Madame Sophie ROCHER** : *« Cette délibération concerne la première partie de la programmation 2015 déposée auprès du guichet unique de la MEL. Ces actions ont vocation à être cofinancées soit par l'Etat et ses différents services, soit le Département ou la Région Nord-Pas-de-Calais. La Région se prononcera sur nos demandes le 6 juillet prochain, à l'occasion de la Commission Permanente. Pour ce qui concerne les actions cofinancées par l'Etat, nous avons un retour positif pour un montant de 31 081 €. Ces subventions ont attribuées au regard de trois critères : 50 % de l'enveloppe est liée au poids de la population, 25 % est liée au potentiel fiscal de la commune et 25 % est liée à la charge sociale de la commune supportée sur l'ensemble de son territoire. La programmation déposée par la Ville en début d'année comportait plusieurs projets spécifiques :*

- *la mise en place d'une classe orchestre à l'école primaire Peguy. La Ville avait déjà mis en place une classe orchestre à l'école Montaigne dans le quartier May-Four Buisson Pellevoisin qui donne pleine satisfaction puisque, de l'avis général de la communauté éducative, ce type d'action permet aux enfants d'être davantage concentré sur le temps scolaire et renforce le respect mutuel.*
- *La rando-cyclo jeunes a également obtenu un co-financement. Elle a eu lieu au début du mois de juin et a impliqué une trentaine d'enfants.*

Ensuite, il y a trois actions qui sont pour nous fondamentales. Elles concernent l'ensemble des enfants scolarisés dans les deux écoles du quartier, l'école maternelle Dolto et l'école primaire Peguy. Ces trois actions ont commencé fin février car nous n'avons pas attendu d'avoir le feu vert financier de l'Etat pour les initier puisqu'il nous semblait important d'enclencher la mise en œuvre d'action au titre du volet de la réussite éducative dès cette année scolaire :

- *La première action, «s'accorder pour éduquer», cible des enfants scolarisés à l'école maternelle. Cette action a rencontré un succès réel puisqu'aujourd'hui, nous avons une dizaine de familles qui ont intégré ce dispositif. L'idée est d'accompagner à la fois les enfants et leurs familles dans le parcours éducatif de l'enfant, de les aider à acquérir un certain nombre de savoirs.*
- *La deuxième action est «Pas de sages sans passage». Elle concerne les élèves de l'école élémentaire et plus spécifiquement les élèves de CM2 dans l'optique de leur passage en sixième. Il s'agit d'une période qui peut être source de désorientation et de questionnement à la fois pour les élèves et pour la famille. Depuis le mois de mars, il y a un accompagnement de l'ensemble des élèves de CM2, qu'ils soient issus du quartier de la Briqueterie ou de celui des Hautes Loges. L'action fonctionne bien, elle a débuté au mois de mars et l'accompagnement des élèves se poursuivra durant le premier trimestre de l'année scolaire prochaine pour veiller à leur bonne intégration au collège.*
- *Enfin la troisième action est le référent de parcours. Sur indication de l'équipe enseignante, il s'agit d'une prise en charge de la famille et de l'enfant au titre de 4 domaines qui recouvrent la santé, la parentalité, l'accompagnement scolaire et le développement des pratiques culturelles et sportives. Elle concerne les enfants scolarisés âgés de 2 à 16 ans, de la maternelle au collège. Je vous rappelle que les enfants de la Briqueterie sont orientés soit vers le collège des Rouges Barres soit au collège du Lazaro. Ce sont des actions qui fonctionnent bien et nous sommes particulièrement satisfaits de constater que les familles adhérant aux dispositifs mis en place.*
- *Au titre du volet «cohésion sociale», tout aussi important, le Conseil Citoyen se met en place. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu et l'une des premières actions du Conseil Citoyen a été le repas de quartier, organisé le 6 juin dernier, avec le concours de la Ville et de l'ensemble des partenaires du quartier. Plus de 130 adultes ont participé à ce repas, nous avons dû refuser du monde en raison d'une météo incertaine. Ce repas a été un vrai succès, les familles auraient souhaité prolonger ce moment convivial par quelques danses. Ce fut une manifestation intergénérationnelle qui inaugure bien ce que nous souhaitons instaurer dans ce quartier, recréer du lien social. Les associations travaillent ensemble. Nous avons deux associations présentes sur le quartier,*

Briqu'animation et l'atelier Tricot. Elles ont été présentes au cours de cette animation. Nous allons continuer à fédérer les uns et les autres autour de nouveaux projets dès la rentrée prochaine.

- *Le troisième volet concerne l'emploi et l'activité économique. Nous avons demandé à Pôle Emploi de recevoir l'ensemble des demandeurs d'emploi du quartier et nous ferons un bilan sur leur parcours en regardant quelles actions pourraient être mises en place pour les aider à s'insérer dans la vie active. Cette délibération illustre la démarche très volontariste de la Ville à l'égard de ce quartier que nous souhaitons voir progresser pour que les habitants aient les mêmes conditions de vie que les autres Marcquois.*

Monsieur le Maire remercie Madame ROCHER et rappelle qu'il s'agit d'une démarche transversale. Elle remercie l'ensemble des élus qui participent à ce défi à l'égard de la Briqueterie mais aussi à l'égard des autres quartiers, concernés par l'ensemble de ces questions.

► **Intervention de Monsieur Philippe HARQUET :** *« Il est utile de rappeler que la vocation première de la Politique de la Ville est réduire la fracture sociale, économique et culturelle entre des zones dites en difficultés et le reste du territoire. En termes de méthodes, cette politique repose sur l'appropriation par les habitants de projets à travers le Conseil Citoyen qui doit insuffler des propositions et doit être moteur. Le premier constat que nous pouvons faire à Marcq-en-Baroeul est que sur l'implication des habitants, le compte n'y est pas encore. Les riverains participent peu au Conseil Citoyen, ils portent encore moins des propositions ou des projets. La programmation 2015 est le reflet de cette difficulté sur laquelle vous semblez buter. Ainsi deux actions sont l'émanation de la Ville elle-même, les trois autres impliquent une association, certes de qualité, en l'occurrence la Sauvegarde mais sur une base d'une proposition de la Ville. Vous objecterez qu'il faut commencer par quelque chose et que l'implication des habitants est difficile mais j'ai entendu tout à l'heure que « des familles avaient accepté de ... » ce qui veut bien indiquer qu'il n'y a pas démarche aussi spontanée qu'on veut nous le faire croire. Avec le Conseil Citoyen, la loi nous permet d'innover et de chercher de nouvelles formes d'implication des habitants. Pourquoi ne pas responsabiliser les jeunes, les habitantes et leur faire confiance ? Ce n'est pas en faisant la tournée des associations, avec les associations et les adjoints, en compagnie du ban et de l'arrière ban de la municipalité, que vous allez leur donner l'envie de faire. Il faut leur donner un autre état d'esprit car l'implication citoyenne ne se décrète pas. Malheureusement, comme pour les comités de quartier, votre politique de quadrillage refait surface avec plus ou moins de déguisement. Pour nous, cette approche ne permet pas de répondre à l'esprit et à l'un des points novateurs de cette politique de la ville, version 2013. Le deuxième point est que ces trois actions relayées par la Sauvegarde sont intéressantes bien qu'elles reprennent pour partie des actions menées par des structures déjà existantes, je pense, à l'AASDAF, au centre social pour le soutien scolaire. Ne pouvait-on pas essayer de renforcer leurs moyens et de mieux les impliquer ? Nous avons aussi bien noté l'action spécifique pour favoriser le passage entre le CM2 et la sixième. Nous la jugeons pertinente car c'est effectivement l'un des moments clé des cas de décrochages scolaires, qui sont nombreux. Mais combien de jeunes peuvent être pris en charge, quel nombre de décrocheurs identifiés ? Cette délibération ne permet pas de mesurer l'engagement*

que nous prenons en investissant les 15 000 € avec des travailleurs sociaux qui seront présents environ un jour par semaine puisque c'est deux fois 3h30, dans le schéma proposé. Le troisième point concerne les priorités définies dans cette programmation. Alors, si nous souscrivons à la nécessité d'agir sur la réussite éducative et du vivre ensemble, pour nous l'emploi reste la priorité plus que jamais absolue. Sur ce registre, nous vous accompagnerons sans problème, y compris sur les récentes initiatives que vous avez pris entre la Maison de l'Emploi et Pôle Emploi. Car l'emploi, c'est une famille qui reprend espoir, c'est des habitants et des habitantes qui trouvent leur dignité par la socialisation du travail. A ce sujet, l'action des clubs de la fondation de lutte contre l'exclusion, par exemple, serait une piste à explorer. Je ne reviens pas sur les liens que vous explorez entre la Maison de l'Emploi et Pôle Emploi. Je sais que nous avons une petite divergence là-dessus. Vous m'avez souvent dit que l'action économique n'est pas le fait de la municipalité que c'est plutôt la Région, la MEL mais je répète ma position constante, vu la profondeur de l'effondrement de notre tissu industriel, des difficultés économiques que nous traversons, chacun, à l'échelle de son territoire, doit s'y mettre, en recherchant les synergies entre les acteurs publics et les acteurs privés. Je note, d'ailleurs, que le nouvel exécutif départemental rejoint cette position et je m'en félicite. Enfin, je remarque qu'à l'heure où vous parlez beaucoup de désengagement de l'Etat, ce que je partage pour partie mais si je sais que la réflexion est en cours, je note quand même que l'Etat finance 40 % des actions que vous venez d'engager et de nous présenter. Je vous remercie de votre attention».

➤ Intervention de Monsieur le Maire : *«Monsieur HARQUET, il faut bien relire la délibération. Vous faites un grand discours en disant qu'il est dommage que nous n'ayons pas de bilans sur le sujet, sur les actions mises en œuvre. Nous proposons de signer la convention, les actions débutent, nous n'avons pas encore les retours de la Région sur nos demandes. La délibération a pour objet les notifications de subventions de l'Etat que nous avons eues récemment et même sans attendre le co-financement de l'Etat, nous avons commencé les actions. Dites-nous que c'est bien mais ne dites pas qu'il n'y a pas de bilan ! Nous avons commencé, avant même que l'argent soit arrivé. C'est vrai que cela se construit progressivement avec les habitants. Il y a eu un repas dans le quartier très sympathique, mais sans doute n'étiez-vous pas libre, je ne vous en fait pas le reproche... Le matin, il y avait les élus avec les habitants du quartier, nous avons épluché les légumes ensemble, nous avons préparé le repas du soir. C'était très participatif. Ce n'était pas aller faire une petite promenade dans le quartier. C'était être avec les gens, partager quelque chose. Il y avait plus de 130 personnes, les gens adhèrent et c'est ça qui me fait plaisir, et c'est ça qui me rassure.*

Il y a beaucoup d'actions qui ont été faites et je peux vous garantir que Sophie ROCHER fait un très gros travail, notamment avec la Sauvegarde, Association assez extraordinaire.

Nous n'étions pas en Politique de la Ville, désormais nous le sommes. Avec mes autres collègues, avec Denis TONNEL notamment mais avec Sophie ROCHER, avec Françoise EULRY-HENNEBELLE, avec Catherine JONCQUEZ...nous sommes tous mobilisés.

Il y a un tel défi, Monsieur HARQUET, que vous êtes le bienvenu si vous voulez vous associer à toutes les actions que nous voulons mener dans ce quartier, qu'elles portent sur l'emploi, sur la cohésion sociale, sur l'aide aux familles ...

Vous savez, nous ne pouvons pas forcer les familles à venir à des réunions avec la Sauvegarde pour expliquer les difficultés qu'elles peuvent avoir avec leurs enfants.

Nous sommes dans le dialogue dans le respect des autres. Essayons d'être tous unis sur ce dossier-là. Franchement il n'y a ni polémique, ni politique. C'est l'humain utile aux gens. Ce n'est pas de la Droite ou de Gauche, c'est un vrai sujet et nous avons tous envie d'y participer. Donc essayons d'y participer».

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE :** *«L'éligibilité du quartier de la Briqueterie au dispositif mis en place nationalement au titre de la Politique de la ville a déjà été ici largement commentée. Aujourd'hui, nous passons à la phase de la programmation et du budget alloué aux actions que vous avez déterminées.*

Globalement, à la lecture de la délibération, ma première impression et que «la montagne accouche d'une souris».

Un budget global de 67.315 euros dont 36.234 euros pour l'apport de la commune, ne permettra qu'une action très limitée. L'apport de l'Etat est faible et l'apport de la Ville, si on le réfère au budget de l'action sociale (de 1,5 million d'euros) est une goutte d'eau, et surtout si on le compare au budget global, qui, quand même s'élevait l'an dernier, -en ne prenant que les recettes disponibles-, à quasiment 60 millions d'euros !!!

La Ville peut largement, et augmenter la part réservée à l'action sociale générale, et augmenter sa participation à l'action concernant le quartier de la Briqueterie : elle en a les moyens !

Si on examine le détail de la programmation : la mise en place d'un référent-famille pour un quartier qui compte 1700 personnes ne concerne, pour l'instant, que 8 familles (c'est le chiffre qui nous a été communiqué en commission) ; c'est peu !

Je trouve que c'est peu, mais tout à l'heure Sophie ROCHER nous a expliqué qu'on attendait le volontariat des familles pour s'inscrire dans cette démarche.

Le travail sur le passage CM2 – 6^{ème} pose question : comment interviendront les travailleurs sociaux à raison de 3 heures 30 par semaine en liaison avec les enseignants des collèges du Lazaro et des Rouges Barres ? Cette intervention remplacera le travail réalisé jusqu'à présent par les enseignants qui, en 6^{ème}, faisaient l'accompagnement éducatif que subventionnait l'ancien Conseil Général et qui disparaît, faute de moyens ?

En résumé, toutes ces actions sont légitimes, et certainement positives, mais je pense que la Ville peut s'engager plus avant. Je voterai cette délibération mais avec les réserves que je viens d'évoquer».

➤ **Intervention de Madame Sylvie GODDYN :** *«J'avais voté pour l'éligibilité du quartier de la Briqueterie à la politique de la ville, tout en dénonçant, ainsi que la Cour des Comptes, son coût, son inefficacité, son clientélisme, ce qui avait conduit l'autorité financière à préconiser en 2012 un aplatissement des différents zonages et une réduction des territoires concernés.*

Cependant j'avais ajouté que mon groupe serait vigilant afin que son objectif premier et sa neutralité politique ne soient pas dévoyés afin de laisser une chance à ce quartier de se raccorder au reste de la Ville

Dans cette nouvelle délibération vous nous présentez votre projet de territoire autour de 3 priorités stratégiques ; l'emploi et le développement économique, la réussite éducative, la cohésion sociale et acter, ce soir, un premier volet d'actions. Ce qui m'étonne, c'est que sur les 5 activités prévues ; 2 sont gérées par la Ville, et là je suis d'accord, mais pour les 3 autres : est-ce que seule La Sauvegarde du Nord, association lilloise sur laquelle permettez-moi d'avoir quelques doutes quant à sa neutralité politique, était capable de remplir ces missions ?

N'y a-t-il pas des structures, des associations marquoises capables de remplir ces missions ? Voilà les questions que je me pose.

Et, en tout état de cause, je souhaitais un vote divisionnaire sur les 5 actions, à moins que vous me convainquiez de la pertinence de recourir à la Sauvegarde du Nord. »

Monsieur le Maire reprend la parole : *«Je pense que nous ne pouvons pas dans les observations qui sont faites, considérer que parce qu'il y a une délibération, c'est la seule action qui soit menée sur un quartier. C'est comme si nous disions que dans une école, nous donnons une subvention de 500 € pour une action et que c'est la seule action réalisée. Elle s'inscrit dans un panel de décisions beaucoup plus importantes et l'action de la Ville est extrêmement importante. Dès que nous avons été élus, nous avons mis en œuvre les actions prévues dans notre programme.*

Les restos du cœur, par exemple, cherchaient un local. Nous leur avons mis à disposition un local pour qu'ils puissent être installés dans des conditions optimales. Nous avons également adapté des locaux pour que le Centre d'Information aux Droits des Femmes et des Familles puisse être installé dans le quartier immédiatement.

Derrière ces actions, il y a une participation de la Ville et des subventions : Resto du Cœur, Centre d'Information aux Droits des Femmes et des Familles, Nouvoulook. Nous avons promis de réaliser l'extension de la boutique, elle est en cours d'achèvement. Le Centre Social : nous sommes, de loin, aujourd'hui le plus grand financeur du Centre Social, avec une politique extrêmement volontariste de la Ville et très partenariale par rapport au désengagement d'ailleurs de l'Etat, de la CAF etc...

Le FCP : quelles sont les Villes qui participent comme nous le faisons à la politique du FCP, qui n'est pas forcément dirigé par des gens de chez nous, d'ailleurs ? Mais avec un vrai travail d'acteur de terrain, avec lesquels nous avons appris à nous connaître, à nous respecter, à travailler ensemble. L'emploi est fondamental, nous avons régulièrement des réunions sur ce sujet avec Monsieur DERAMBURE, directeur de Pôle Emploi. Nous avons un partenaire assez formidable pour nous aider à faire émerger ce quartier.

Je voulais quand même resituer cela dans l'action politique globale de la Ville qui est extrêmement volontariste, qui investit beaucoup d'argent sur ce quartier aujourd'hui. Je voudrais que Sophie ROCHER complète par rapport aux actions que nous menons et réponde peut être à vos attentes».

Sophie ROCHER : *«Je rappellerai quand même à l'attention de Monsieur HARQUET, de Madame GODDYN et de Madame ROUSSEL, que nous sommes un quartier entrant dans la Politique de la Ville. Tous les autres quartiers de la métropole, il y en a 23, sont des quartiers qui sont en politique de la ville depuis 20 ans. Et comme nous voulons mettre en place des actions qui soient des actions réellement efficaces et efficientes, bien évidemment nous n'allons pas nous disperser dans des initiatives que nous ne pourrions pas suivre. Nous construisons petit à petit le projet et nous le construisons, contrairement à ce que pense Monsieur HARQUET, - mais il n'est pas suffisamment présent sur le terrain-, nous le construisons avec les habitants du quartier petit à petit. Au Conseil Citoyen, il y a déjà 13 personnes qui participent à toutes les réunions et nous avons eues de nombreuses réunions depuis le début du mois de janvier, pour construire telle ou telle action.*

Lors de la dernière réunion du Conseil Citoyen, Alain CHASTAN est venu expliquer aux habitants quelle était la politique en matière de sécurité de la Ville, comment fonctionnait le Centre de Supervision Urbaine - C.S.I. Il était accompagné de José BLANCHARD. Donc nous faisons des choses concrètes. Nous les initiions pour qu'ils puissent comprendre. Il faut savoir comment une collectivité fonctionne. Nous avançons vraiment pas à pas avec détermination sur toute une série d'actions que nous allons mettre en place dans le temps. Mais prenons le temps de réfléchir, prenons le temps d'associer les habitants et prenons aussi, le temps de l'évaluation car il n'est pas question de mettre en place des actions sans les évaluer.

Comme le soulignait tout à l'heure Monsieur le Maire, la mise en place des premières actions date de février. Comment voulez-vous que nous fassions un bilan sur ce qu'il se passe dans le quartier avec aussi peu de recul ?

Nous n'avons pas l'habitude de mettre de l'argent dans des opérations sans vérifier comment elles fonctionnent et si effectivement les effets ont été positifs.

Nous avons toujours eu, dans quelques domaines que ce soit, dans cette Ville, le souci de vérifier l'efficacité de l'action. Si elle ne répond plus aux attentes des habitants nous ne la poursuivons pas.

Donnez-nous au moins cette chance de construire avec les habitants quelque chose de cohérent, d'efficace et qui, petit à petit, va entraîner l'ensemble des habitants dans un projet global.

Sur la Sauvegarde, nous ne regardons pas la couleur politique des associations avec lesquelles nous travaillons pour autant qu'elles aient une couleur politique. Nous regardons leur compétence, leur efficacité et leurs résultats. La sauvegarde est une association départementale qui travaille avec le Département sur sa compétence, la protection de l'enfance. Elle a une compétence particulière et du personnel particulièrement bien formé pour nous aider sur ce volet de la réussite éducative, qui est vraiment la priorité des priorités pour nous. Donner aux enfants la chance d'avoir un parcours scolaire qui soit cohérent, adapté et avec lequel ils ne ressortent pas en situation d'échec, pour nous c'est le début de tout. Sinon nous ne faisons que régler des problèmes que nous n'avons pas réglés en amont. La réussite éducative est vraiment un objectif prioritaire. C'est pour cela que nous avons initié ces actions dès le début. La Sauvegarde est vraiment une association très expérimentée. Les premiers

retours que nous avons sur les actions sont très favorables. Nous ne faisons absolument pas de politique sur ce dossier, il s'agit d'un dossier que nous devrions tous partager. Il n'y a pas d'association qui soit aussi bien structurée, qui dispose de psychologues, de référents éducatifs à l'échelon marcquois ou à l'échelon d'une autre ville. Elle nous a été recommandée par le DGS de la Madeleine qui a été amené à travailler avec elle. Nous regardons l'efficacité et les résultats sur le terrain. Donnez-nous un peu de temps pour revenir vers vous et vous expliquer comment ça fonctionne ».

Monsieur le Maire met au vote cette délibération.

Madame Sylvie GODDYN précise qu'elle souhaitait voter pour les deux actions portées par la Ville et s'abstenir sur les actions portées par la Sauvegarde. Cela n'étant pas possible, elle s'abstient sur la délibération.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 37 (Groupe Majoritaire/PS/Verts/PC)

Abstention = 2 (FN)

La délibération 2015_04_N°0020_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

- **2015_07_n°61 : Ferme aux Oies : mise en place d'une tarification**

Monsieur le Maire ouvre la discussion : *«La Ferme aux Oies connaît un succès extraordinaire. Je reçois beaucoup de mails, de courriers de Marcquois qui nous remercient de cette initiative. C'est un parc intergénérationnel qui réunit les enfants, les parents, les grands-parents. Les familles peuvent se retrouver dans un lieu tout à fait sympathique. Il est vrai que nous sommes assez «victimes de notre succès». Nous avons réalisé tout de suite le deuxième parking. Il était prévu et figurait sur tous les plans, comme vous avez pu le constater. Nous pensions que nous avions un peu de temps pour le faire. La Ville sait être réactive et une nouvelle fois, les services ont montré leur efficacité et je les en remercie. Le problème du stationnement est aujourd'hui, en grand partie, réglé. Pour autant, il y a des pointes de fréquentation qui doivent rester en adéquation avec les normes de sécurités qui s'imposent à nous. Nous avons réfléchi aux solutions qui s'offraient, solutions qui nous ont, d'ailleurs, été souvent soufflées par les personnes qui fréquentent le parc. Le principe : le parc restera gratuit pour l'ensemble des Marcquois et des Marcquoises. Pour les usagers extérieurs, nous souhaitons laisser le parc ouvert gratuitement la semaine y compris le mercredi, mais les week-ends et les deux mois d'été, périodes où se pose le problème de la fréquentation, nous allons mettre en place une tarification pour les non-Marcquois. Cela représentera 65 jours payants pour les non-Marcquois. Dans mon discours inaugural, j'avais annoncé cette mesure. Si nous souhaitons conserver son caractère convivial et que le parc soit sécurisé, il faut faire en sorte de maîtriser les flux».*

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à prendre la parole.

► **Intervention de Monsieur Philippe HARQUET** : «*Le projet de la ferme pédagogique, tel était ce projet à l'origine, était une idée de votre majorité municipale et nous l'avons soutenue car cela nous paraissait être une proposition capable d'élargir l'offre de services sur notre territoire. Le résultat qui nous a été présenté en avril dernier est légèrement différent. Ainsi de ferme pédagogique stricto-sensu, nous sommes passés à un concept plus large de parc familial avec notamment des jeux pour enfants, une mini-plage et un estaminet. La nature du projet a donc évolué mais après tout pourquoi pas, c'est aussi un concept qui rentre dans les attentes d'une partie de nos concitoyens. En revanche pour ce qui concerne le démarrage de ce parc, cela montre que le projet n'a pas été suffisamment préparé et cadré. Le parking de 50 places dont on nous vante dans la Voix du Nord pour un parc de dimension européenne était manifestement sous-évalué. Plus grave à notre sens, l'impact en termes de sécurité et d'organisation n'a absolument pas été anticipé d'où les moments très chaotiques que nous vivons encore ces derniers temps.*

Ainsi sur les millions investis en cash, combien les marquois en auront-ils de leurs poches pour maintenant couvrir le coût de fonctionnement du parc au rythme qu'il connaît depuis 2 mois ?

Le gardien était prévu et budgété. Je me permets juste de remarquer que celui-ci vit à demeure au sus et aux vus de tout le monde. Je ne suis pas sûr que pour sa tranquillité personnelle il soit très heureux.

En revanche, on ne compte plus la police municipale qui est mobilisée sur cette zone très souvent, presque en quasi permanence certaines semaines. Le volontariat rémunéré des agents municipaux, surtout le week-end, la surveillance qu'il faut renforcer parce que le parc est pris d'assaut par des séances de pique-nique.

Si nous n'y prenons pas garde, ce ne sera plus la ferme aux oies mais ce sera la mare aux campeurs avec le beau temps qui arrive. Campeur, parce qu'il y en a qui bientôt vont arriver avec leur tente.

Vous me rétorquerez, bien évidemment, qu'on est victime de notre succès, mais avec quel argent ?

Alors se faire plaisir sur un parc de dimension européenne pourquoi pas, mais avec l'argent des Marcquoises et des Marcquois, le Groupe Marcq Autrement ne peut pas y souscrire.

Face à une situation de fait qui, nous comprenons, a dépassé un peu tout le monde, nous approuvons néanmoins le principe de la tarification pour les non-Marcquois.

J'aurai aimé une grille un peu moins usine à gaz mais pourquoi pas.

Quelque chose de plus simple. Il y a une période hiver, une période été, et on en parle plus. Ceci dit, ça ne permettra pas de réguler le flux avec cette décision-là. Donc nous serons très vigilants sur les éventuels dérapages financiers que cette situation pourrait causer ».

Monsieur le Maire reprend la parole : «*Monsieur HARQUET vous le dites autrement que moi mais je note 3 choses : nous sommes d'accords sur le projet, nous sommes d'accords sur le succès et nous sommes d'accords sur la tarification, je vous en remercie. »*

► **Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE** : *«Je constate que la Ferme aux Oies est victime du grand succès médiatique qui a accompagné son ouverture : problèmes de stationnement sauvage, déviation de la circulation, problème de sécurité dans l'aire de jeux, etc...*

Espérez-vous que la mise en place d'une tarification pour les non-Marcquois sera suffisamment dissuasive pour régler tous ces problèmes ? En tout cas, vous mettez en place une sélection par l'argent !

Bien d'autres structures dans les Villes voisines sont gratuites, à commencer par le Zoo de Lille et son aire de jeux, le parc paysager de Lomme en pleine évolution ou le tout récent parc de Wambrechies !

D'autre part, à qui comptez-vous confier la billetterie ? Sera-t-elle gérée par la régie municipale et donc du personnel de la Ville ou sera-t-elle déléguée à un prestataire extérieur ?»

Monsieur le Maire reprend la parole : *«Je suis fier du succès. Nous voulions un parc à la dimension de la Ville, répondre aux souhaits des parents, je pense que vraiment c'est une opération réussie. Nous ne souhaitons pas être comparé à Disneyland parce que ça ne l'est pas.*

C'est effectivement un projet de ferme pédagogique, avec un restaurant, avec des jeux pour enfants. C'est un lieu de promenade et de rencontre familiale.

Je suis allé voir des parents, qui étaient sous les arbres le midi, entre 12h et 14h avec leurs enfants. Avant de retourner à l'école, ils déjeunaient, c'est sympathique de voir cela. Nous sommes dans notre rôle, nous avons répondu à une demande.

Vous nous demandez souvent d'essayer de répondre à des attentes de parents. La famille c'est quelque chose de beau et d'important. Je pense que nous la défendons au travers de cela.

La deuxième chose, c'est que nous faisons une différence entre les Marcquois qui, au travers des impôts, payent l'infrastructure, et les non-Marcquois.

Les parcs de la métropole européenne de Lille ont des tarifs tout à fait significatifs. Il faut comparer ce qui est comparable. Je pense que nous sommes extrêmement modérés sur le nombre de jours payants. Ce n'est pas, justement, faire une sélection.

Tout cela nous permettra de faire un étiage qui soit en conformité avec la capacité d'accueil du parc.

C'est un formidable succès, reconnaissons-le. Moi, j'en suis très content. Tout le monde nous félicite pour la réussite de cette initiative marcquoise.

Je pense d'ailleurs que, si un jour, nous avons annoncé la vente de la ferme, il y aurait eu une levée de boucliers. Vous auriez été les premiers à dire à nous le reprocher.

Je pense que c'était notre devoir de faire en sorte que cette ferme devienne une ferme pédagogique et un endroit où l'on peut jouer en toute sécurité.

Madame ROUSSEL a posé une question sur la régie : c'est une régie municipale qui gèrera les entrées. Tout se passe très bien. Nous avons du personnel, c'était prévu depuis le début. Nous n'avons pas fait un parc en nous disant qu'il allait s'autoréguler et que nous n'aurions besoin d'aucun personnel.

Tout le monde sait très bien que, dans le budget de la Ville il y avait nécessairement un coût de fonctionnement. Nous aurons, au fur-et-à-mesure des rentrées financières, notamment par le restaurant qui paie une redevance à la Ville, une redevance fixe et une redevance variable en fonction du chiffre d'affaire. Il y aura un certain nombre de recettes pour cet équipement dont nous pouvons nous sentir fier.»

➤ **Intervention de Madame Sylvie GODDYN** : *« Cette délibération est motivée par le très beau succès de ce site et je m'en réjouis. Vous voyez, je ne vote pas toujours contre.*

Je pense que la tarification pour les non-résidents est une solution pour éviter les pics de fréquentation qui nuisent à l'accueil, à la sécurité et à la préservation du site.

Et en cela, permettez-moi de vous indiquer que vous pratiquez la préférence communale comme le Front National applique la préférence nationale et donc je voterai cette délibération.»

Monsieur le Maire reprend la parole : *« Nous ne partageons pas les mêmes motivations. Je rappelle donc que ce parc sera payant 65 jours par an, sur 365 jours Et donc il y a 300 jours où il restera ouvert à tout le monde.»*

Monsieur le Maire met la délibération au vote, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_06_N°0061_DEL est adoptée à l'unanimité

- **2015_07_n°62 : Refonte du barème de tarification.**

Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER : *« Par cette délibération, la Ville instaure une homogénéisation des tarifs des services municipaux fondés sur différentes tranches d'imposition. Ces tranches vont de A à H comme vous le voyez et I pour les non-Marcquois. En corrélation avec ces tranches, un barème sera appliqué en fonction de chaque lieu d'accueil. Ce que nous souhaitons, c'est homogénéiser les barèmes de tarification des différents services proposés aux Marcquois. Ce qui est demandé c'est de voter le principe d'avoir des tranches : 8 tranches et une 9^{ème} avec les non-Marcquois. »*

Monsieur le Maire demande à Sophie ROCHER d'apporter des précisions complémentaires pour cette délibération, qui concerne plusieurs adjoints.

Intervention de Madame Sophie ROCHER : *« Il est vrai, comme l'a expliqué l'Adjoint aux Finances, que nous étions confrontés à des différences de barèmes, à des différences de tarification qui posaient problème, tant en terme de cohérence globale qu'en terme d'équité, tout simplement, entre les familles.*

Et donc nous avons souhaité, de façon transversale, travailler sur les sujets et faire en sorte qu'une même famille, devant différentes activités ou prestations, ait la même application d'un barème uniforme.

C'est vraiment un souci de cohérence, d'homogénéisation et de justice. Si je prends l'école de musique, il y avait 3 tranches ; A la restauration scolaire, il y en avait 5. Dans d'autres activités artistiques, il y avait un prix unique. Nous étions vraiment dans l'hétérogénéité la plus totale. Nous avons donc mis en place une tarification sur la base de 8 tranches qui permet justement d'éviter les effets de seuils, de faire en sorte que l'ensemble des familles ait une tarification la plus équitable possible, en fonction de la composition de la famille et ses revenus.

Je pense que nous allons dans le sens d'une plus grande justice, d'une plus grande transparence, d'une plus grande homogénéité et que globalement, cette nouvelle tarification, qui s'appliquera dans tous les domaines, sera bien perçue par l'ensemble des familles.

J'ai, pour ce qui me concerne reçu des familles et ça n'a posé aucun problème sur le fond. »

Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE : *«Je voterai cette délibération qui va dans le sens de ce que j'ai toujours souhaité.*

Mais une question : Pourriez-vous indiquer quelle sera l'amplitude des tarifs entre la première tranche qui correspond aux revenus les plus bas et la tranche la plus élevée ? L'échelonnement sera-t-il de 1 à 4, de 1 à 6 ou de 1 à 8 ?

Avez-vous déjà prévu des tarifs pour la prochaine rentrée ?»

Monsieur le Maire redonne la parole à Sophie ROCHER.

Sophie ROCHER : *«Il se trouve que dans le domaine culturel, nous avons vraiment une grande diversité sur les activités culturelles pratiquées au Parc du Petit Prince. Nous avons un prix unique, un seul, vous vous rendez compte ? Quels que soient les revenus de la famille, ce qui était vraiment ubuesque !*

Sur le conservatoire, nous avons seulement 3 tarifs et sur le théâtre école également 3 tranches.

Je vais vous donner un exemple très concret : pour ceux qui ne paient pas d'impôt, le premier prix sera 50€, le prix maximum payé sera de 190€. Et pour les extérieurs, le prix sera de 600€, parce que nous estimons que les Marcquois doivent bénéficier de tarifs privilégiés par rapport au non-Marcquois.

Comme dans la pratique, nos ateliers sont souvent extrêmement pleins, nous essayons, bien évidemment, quelque part de décourager les non-Marcquois.

C'est, me semble-t-il, quelque chose de juste et de cohérent. »

Intervention de Loic CATHELAIN : *«Comme vous l'avez rappelé, Madame la Première Adjointe, une grille tarifaire unique permet d'avoir, sur toute la Ville, une politique claire au sein des associations, culturelles notamment, et donc une plus grande lisibilité.*

Le choix qui a été fait par la municipalité d'avoir des tarifs différenciés est tout à l'honneur de la Ville. J'insiste sur ce point, car les tarifs différenciés tiennent compte des revenus des parents et vont permettre à un plus large panel de Marcquois, je pense notamment à un accès plus large à ces associations culturelles. Il y a des talents dans

tous les milieux sociaux. C'est toujours un échec pour la société, lorsque ces talents ne peuvent pas s'exprimer ou ne sont pas mis en valeur

Des structures, comme le Conservatoire, le Théâtre-Ecole, Calypso participent dans le domaine à l'élitisme républicain, élitisme que nous souhaitons tous.

Avec cette grille tarifaire, tous pourrons accéder, s'il le souhaite, à l'enseignement des associations de qualité.

Cette grille répond à un triple objectifs : lisibilité, accessibilité et budgétaire, pour préserver nos finances.

Et je tenais à féliciter Monsieur le Maire, Madame la Première Adjointe et Monsieur l'Adjoint aux Finances »

Monsieur le Maire : *«En fait, le souci c'est la cohérence et l'homogénéité entre les différentes structures et ce sont des tarifs tout à fait raisonnables pour les Marcquois en fonction de leur tranche de revenu.*

Nous avons essayé de ne pas faire la révolution et des discussions ont eu lieu avec Sophie ROCHER, avec Joëlle LONGUEVAL, avec Catherine JONCQUEZ et notamment, je prends l'exemple de la représentante des parents d'élèves du conservatoire de musique de Marcq-en-Baroeul. Tout cela s'est passé en parfaite compréhension, en parfaite transparence. »

Pascal LHERBIER : *« Pour répondre à Martine ROUSSEL, globalement, ça va être un tarif de 1 à 4 pour les Marcquois. »*

Monsieur le Maire invite au vote et la délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_06_N°0062_DEL est adoptée à l'unanimité

- **2015_07_n°63 : Participation financière à l'action « Réseau RIIEH » pour les enfants en situation de handicap, portée par l'Association des Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing**

Intervention de Monsieur le Maire : *«Nous adhérons, depuis de très nombreuses années au réseau RIIEH pour les enfants en situation de handicap et faire en sorte qu'ils puissent participer aux activités. Nous renouvelons notre participation et notre cotisation à ce réseau qui permet d'échanger entre un ensemble de communes sur les bonnes pratiques. Il s'agit d'une démarche très enrichissante. La dépense n'est pas très importante.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_06_N°0063_DEL est adoptée à l'unanimité

- **2015_07_n°65 : Année scolaire 2015/2016 – carte scolaire**

Intervention de Monsieur le Maire : *«Par cette délibération, nous prenons acte des informations transmises par le directeur académique des services de l'éducation nationale sur les ouvertures et les fermetures de classes. Prérrogative de l'Etat, nous n'avons aucune marge de manœuvre sur ce sujet.*

Je rappelle quand même que l'Etat a des fonctions régaliennes que nous avons parfois tendance à oublier. La sécurité c'est d'abord l'Etat, l'éducation c'est d'abord l'Etat, l'emploi c'est d'abord l'Etat.

Nous avons reçu un courrier le 30 avril 2015 qui nous informait de la création d'un poste à l'école maternelle Cognacq Jay et du retrait d'un poste à l'école élémentaire Victor Hugo.

Nous prenons acte de la création de ce poste à l'école Cognacq Jay, nous regrettons le retrait de poste à l'école élémentaire Victor Hugo et nous sollicitons le réexamen de cette décision. C'est un vœu que nous souhaitons porter à la connaissance des responsables de l'Etat, nous considérons qu'il ne fallait pas retirer un poste à l'école élémentaire Victor Hugo.»

Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE : *«La délibération portant sur la carte scolaire (et pourtant on nous dit qu'elle n'existe plus) pour la rentrée prochaine, fait référence à la création d'un poste à l'école maternelle Cognacq Jay. Je voudrais toutefois faire remarquer qu'il s'agit d'une confirmation, ce qui implique que le poste d'enseignant est créé, mais la classe existe déjà.*

En septembre 2014, souvenons-nous, suite à l'action des parents et enseignants, l'Inspection académique avait provisoirement accepté l'ouverture d'une classe à l'école Cognacq Jay qui devait l'être à l'école Ferry. Les parents déploraient à la fois l'allongement de la liste d'attente et le transfert des enfants dans d'autres groupes scolaires.

Par contre, je regrette, comme vous, la suppression d'un poste à l'école Victor Hugo et j'espère que l'état des inscriptions permettra, à la rentrée, d'annuler cette décision, dans cette période de concurrence avec l'école privée, renforcée par les décisions gouvernementales récentes et passées. »

Monsieur le Maire : *«Madame ROUSSEL, juste une observation. A la rentrée de septembre 2014, l'inspectrice, qui ne dépend pas de la Ville, avait déplacé le poste prévu par le DASEN à l'école élémentaire Jules Ferry vers l'école maternelle Cognacq Jay. La carte scolaire 2015-2016 entérine donc ce transfert en créant officiellement un poste à Cognacq Jay*

Effectivement, dans les faits, il n'y a aucune classe supplémentaire mais simplement la création officielle du poste.

Comme vous, je regrette un certain nombre de dispositions qui sont prises aujourd'hui. Cela ne nous empêche pas d'essayer d'obtenir gain de cause, en espérant qu'à la rentrée scolaire de septembre, il y ait des effectifs qui soient plus importants permettant de bénéficier d'un poste supplémentaire.»

Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER : *«Le Groupe Marcq Autrement approuvera cette délibération, toutefois nous nous étonnons que l'ampleur de la diversification du quartier des Rouges-Barres, avec les nombreuses constructions de logements et l'accueil de nombreux jeunes ménages, ne permette pas d'obtenir gain de cause pour le maintien de la classe élémentaire à l'école Victor Hugo.*

Notre groupe vous appuiera sur ce sujet et nous resterons vigilants sur la volonté de notre collectivité à préserver l'offre scolaire publique dans ce quartier en pleine évolution. »

Monsieur le Maire : *«le but de cette délibération est de dire nos interrogations sur la suppression d'un poste qui nous parait tout à fait utile. Surtout faites pression sur vos amis pour qu'ils nous donnent satisfaction »*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_06_N°0065_DEL est adoptée à l'unanimité

- **2015_07_n°67 : Ecole Notre-Dame de Lourdes : année scolaire 2014/2015 – attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte à Berck-sur-Mer dans le Pas-de-Calais**

Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER : *«Le Groupe Marcq Autrement approuve le principe des subventions qui permettent à un plus grand nombre de famille d'accéder à ces classes découvertes qui ont une forte valeur pédagogique Ces classes sont aussi des périodes pour se confronter à d'autres environnements au-delà du cercle familial et scolaire habituel.*

Pour autant, nous constatons un montant unitaire de prise en charge de plus du double pour les écoles privées par rapport aux écoles publiques.

Dans cette délibération il nous est proposé 7.2 € pour les classes de découverte pour l'école privée et seulement 3.05€ pour les classes de découverte des écoles publiques.

L'analyse de délibérations équivalentes en 2014 et 2013 présente globalement les mêmes caractéristiques.

Vous justifierez ces dépenses par le coût du voyage supérieur dans le privé, ce qui est exact. Est-ce à dire que les écoles privées bénéficient d'un niveau de prestation supérieur à celui réservé aux écoles publiques ?

Pour notre part, nous ne remontons pas en cause le principe de ces aides aux 3 types d'enseignement, public, privé laïc, privé confessionnel qui font partie de la diversité scolaire française que nous assumons.

En revanche, nous souhaitons une meilleure équité dans l'attribution de ces subventions car rien ne justifie des écarts aussi importants.

En cas d'espèce et pour marquer notre avertissement sur ce sujet, le Groupe Marcq Autrement s'abstiendra sur la délibération 67».

Monsieur le Maire : *«La Ville de Marcq-en-Baroeul apporte 60.000€ d'aides aux écoles publiques pour les classes de découvertes dans les écoles publiques et 3.200€ pour les écoles privées. Je pense que ces éléments répondent à votre question. Mais votre question est légitime. »*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majoritaire/FN)

Contre = 1 (PC)

Abstention = 2 (PS-Verts)

La délibération 2015_06_N°0067_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

- **2015_07_n°73 : réalisation d'un terrain synthétique de hockey sur gazon et d'un parking public – demande de subvention et 2015_07_n°79 : échange foncier entre la Ville de Marcq-en-Baroeul et la société SIRENIMO, filiale de la société Décathlon, Chemin Poivré**

Intervention de Monsieur Didier ELLART : *«Cette délibération municipale est soumise à votre sagacité, à votre réflexion et à votre vote. Elle concerne la relocalisation du terrain du polo hockey club de Marcq-en-Baroeul.*

C'est une nouvelle étape dans le fonctionnement et le développement de ce club en adéquation avec les politiques sportives de la Ville. La politique de la Ville, c'est le sport, santé, le sport loisir, le sport compétition et le sport famille.

Je rappelle que la Ville de Marcq-en-Baroeul a été labellisée, en novembre 2014, «Ville ludique et sportive» en raison du fait de la qualité de ses équipements sportifs et de la philosophie qu'elle inculque au niveau des différents clubs sportifs.

Le polo hockey club de Marcq-en-Baroeul est un club octogénaire, il a été fondé en 1932. C'est le 5^{ème} club de France. L'objectif et le projet du club, c'est le développement de l'école de hockey. Il faut savoir qu'il y a environ 200 licenciés dans ce club qui ont moins de 16 ans.

Le projet, c'est également le sport loisir avec, en filigrane, l'éventuelle participation au cercle vertueux de la compétition tant au niveau masculin que féminin. Ce polo hockey club conjugue les valeurs inhérentes à tous sports collectifs en prônant des valeurs inculquées dès l'âge de 5 ans.

Une moquette synthétique en 1998 a été mise en place. C'était une ancienne moquette rachetée aux Pays-Bas où avait eu lieu la coupe du monde. Puis en 2006, une nouvelle moquette synthétique, qui avait été rachetée au Lille hockey club, a été posée intégralement par les bénévoles du club.

Ce terrain est obsolète, il est vétuste et ne respecte plus les normes fédérales, les réglementations qui permettent de faire des compétitions.

Le but de l'opération est de mettre en place un nouveau terrain synthétique avec un nouveau gazon, un gazon synthétique non chargé. Cette opération est l'aboutissement d'une réflexion, de longues années de collaboration avec le club, d'un partenariat avec la société Oxlane du groupe Décathlon et, en particulier, le groupe INESIS qui veut étendre son golf de 6 trous à 9 trous.

L'opération fonctionne comme un échange foncier entre la parcelle de la Ville de Marcq-en-Baroeul (cf. schéma) et la société SIRENIMO qui est la filiale de la société décathlon dans le cadre du projet d'extension du golf INESIS passant de 6 à 9 trous.

Le futur équipement sera positionné en bordure de l'autoroute A22, parcelle qui appartient à la Ville de Marcq-en-Baroeul, situé au niveau du chemin poivré, sur la parcelle qui fait l'objet de l'échange foncier. Cet échange concerne la parcelle située sur l'ancien parking du bicross, que vous voyez ici en bleu, qui avait fait l'objet d'une acquisition antérieure. Je vous rappelle qu'une délibération votée à l'unanimité lors d'un conseil municipal précédent. Et la parcelle où se situe le terrain actuelle.

Cette opération sera réalisée sans soulte et le club house sera conservé dans l'emprise foncière de ce nouvel équipement sportif.

Le budget estimatif de l'opération, pour cet équipement sur une parcelle de 11 000m², est de 1.110.000 €. Il répond aux normes fédérales, c'est-à-dire un équipement de catégorie 2 où le terrain fera de 91.40m / 55m, avec 2 zones de dégagements de 3 mètres de part et d'autre, avec un terrain en gazon synthétique non chargé, la réalisation également d'un arrosage automatique et d'un éclairage de 250 lux.

Il sera équipé de filets pare ballons de part et d'autre à l'arrière des buts. Six buts seront mis en place dans cet équipement dont 2 buts fixes et des buts rétractables.

Et de manière concomitante à cette opération, l'aménagement d'un parking de 4800m² en enrobé drainant, pour une valeur estimative de 480.000€, est prévu.

Cela fait un équipement aux alentours de 1.6M, en phasage complet, avec les travaux du groupe Inesis pour l'extension du golf.

L'opération devrait voir le jour normalement au printemps 2016, pour une livraison de terrain synthétique à cette époque, en sachant que le projet pourra faire l'objet de subventions au niveau du CNBS, au niveau du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

C'est donc une solution rationnelle et respectueuse des intérêts de la Ville. C'est un projet cohérent et compatible avec le budget de la Ville et qui permettra surtout la pérennisation de l'activité sportive du polo hockey club de Marcq-en-Baroeul.

Je voudrais rappeler que, lors de la présentation en commission, cette délibération a fait l'objet d'un avis favorable par l'ensemble des membres de la commission des sports.

Intervention de Monsieur Philippe HARQUET : *«Le Groupe Marcq Autrement est attaché au développement des clubs sportifs et à la qualité des équipements. Les délibérations proposées, puisque là, il est proposé de grouper la 73 et la 79, traduisent une priorité que nous ne pouvons pas suivre à cette heure.*

En urgence, je vous rappelle que nous avons débloqué, il y a à peine un an, 25000 € pour faire des travaux sur le terrain pour des raisons d'entretien.

A ce jour, d'autres sports saturent dans leurs installations, je pense notamment au football où il y a un certain nombre de jeunes qui, aujourd'hui, ne peuvent pas pratiquer ce sport, faute de terrain disponible et d'encadrement suffisant.

Je pense également au rugby, qui a connu une saison très éprouvante avec beaucoup de vicissitudes sur son terrain, avec de nombreux entraînements reportés et qui n'ont pas permis d'assurer les entraînements dans de bonnes conditions.

De même, l'envoi des jeunes, parfois vers l'hippodrome, n'est pas complètement exempt de problème de sécurité.

Alors, si ce projet en lui-même a peut-être un intérêt, je pense qu'il faut aussi le remettre en perspective par rapport à des réflexions qu'on pourrait avoir de mutualiser entre différents clubs sportifs des équipements sportifs communs, en tous cas, pour tout ou pour partie, et d'un autre côté, mettre 1,6M aujourd'hui dans cette opération, ça nous paraît pas forcément judicieux au regard d'autres urgences dans le cadre du domaine du sport, dans le cadre du domaine du vivre ensemble, nous l'avons vu avec la Briqueterie, ou encore dans le domaine de l'emploi.

Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE : *«L'aménagement d'un nouvel équipement sportif est toujours le bienvenu dans la commune. Je ne peux m'empêcher de comparer le coût estimé de cet investissement de presque 1.6 millions d'euros aux prix de 36.000 euros alloués aux actions de la Politique de la Ville à la Briqueterie.*

D'autre part, je voulais vous demander, si vous aviez prévu dans l'organisation de ce nouveau terrain, d'aménager et de sécuriser les voies d'accès. Parce qu'à partir du rond-point de la ferme aux oies, je me suis aperçue que c'était un peu dangereux ; il y a des personnes qui circulent à vélo, des enfants en trottinettes et à pieds et que ce chemin n'est pas très bien aménagé.»

Monsieur le Maire : *«Madame ROUSSEL, ce n'est pas 36.000€. Ce montant correspond à la subvention de l'Etat. On est autour de 70.000€ on est bien d'accord et qui s'ajoutent à toutes les politiques de la ville.*

Vous confondez des coûts de fonctionnements avec des coûts d'investissements, sans vouloir être offensant avec vous, on ne peut pas tout comparer.

J'ai expliqué que la Ville était un partenaire extrêmement actif du centre social où elle donne environ 270.000€, c'est tout à fait considérable.

Et en dépenses de fonctionnement, nous aidons énormément le quartier de la Briqueterie et la vie associative marcquoise, puisqu'en volume, les subventions aux associations de la Ville de Marcq-en-Baroeul n'ont pas baissées.

Le polo hockey club, 1,1M pour le terrain, 450.000 € pour le parking. Tout à l'heure vous m'avez reproché de ne pas avoir fait de parking en nombre suffisant sur la Ferme aux Oies. Je crois qu'il faut faire la part des choses.

Sur ce dossier, promesse tenue. Nous avons pris l'engagement dans notre programme de refaire ce terrain qui, au-delà de toute réflexion par rapport aux investissements d'INESIS était totalement obsolète. Il ne pouvait plus servir. Or il y a quand même 348 licenciés.

La Ville de Marcq-en-Baroeul est sur la mutualisation sur ce dossier. Il n'y a que 160 Marcquois au club. Il ne peut pas y avoir 50 clubs de hockey dans une métropole. Aujourd'hui il faut faire très attention, et c'est vrai que la Ville fait un effort très important. C'est un équipement qui dépasse les frontières de la Ville de Marcq-en-Baroeul, et la Ville essaie que l'équipement soit à la hauteur des attentes des uns ou des autres. C'est le fruit d'une promesse, c'était un engagement ancien, le terrain était totalement obsolète.

Je fais confiance à Didier ELLART, au travers des fonctions qui sont les siennes à l'ANDES par exemple. J'espère que la MEL, par exemple, nous apportera une aide particulière sur un fond de concours exceptionnel, compte tenu de l'effort important de la Ville.

C'est un beau projet et comparons ce qui est comparable. Je vois régulièrement monsieur DESBUQUOIT, président de l'OM. Nous avons fait beaucoup de choses, notamment dans le dernier mandat, avec des terrains complémentaires. Avec le rugby ça se passe aussi très bien. Donc ne créons pas des polémiques là où il n'y en n'a pas. Nous avons des relations totalement apaisées, respectueuses des uns des autres.

Je voudrais juste que Monsieur ELLART nous rappelle qu'elle a été l'investissement de la Ville en matière sportive lors du précédent mandat. »

Monsieur Didier ELLART : *«Monsieur HARQUET, vous êtes vraiment l'archétype de l'empêcheur de tourner en rond, parce que vous aviez émis un avis tout à fait favorable lors de la commission et cela ne posait aucune difficulté particulière. Je voudrais rappeler, également, que la Ville de Marcq est une Ville sportive.*

Pour une Ville de 40.000 habitants, nous avons 54 associations sportives, 12.000 licenciés. Le sport a des valeurs inéluctables ; il crée du lien social, il crée de la cohésion sociale, des valeurs éducatives extraordinaires.

Lors du précédent mandat qui s'est achevé en 2014, sur la période de 6 ans, la Ville a rénové le patrimoine sportif qui existait, à savoir l'ensemble de ses salles de sports, et a créé de nouveaux équipements sportifs, pour une somme non négligeable de 7.5M€. Donc, vous voyez, nous avons fait des efforts importants.

Monsieur HARQUET parlait du foot. Le foot c'est plus de 700 licenciés, c'est vraiment l'école de la vie avec intégration de tous les publics, des publics en difficulté, des publics en situation d'exclusion, des publics handicapés, handicaps sensoriels, handicaps mentaux. Je trouve que c'est une belle réussite, ce club de football et je rappellerai que pendant le mandat, la Ville a mis en place 4 mini terrains synthétiques, un terrain également sur le Petit Prince, un terrain synthétique de 40/60 également et puis nous avons refait le terrain synthétique du fond. Ça permet un turnover important sur ce terrain.

Vous parliez du rugby. C'est vrai, Monsieur HARQUET, je ne vous vois qu'au rugby, je ne vous vois dans aucune autre association sportive, vous avez peut-être des accointances avec le rugby ?

Le rugby c'est 650 licenciés, Monsieur HARQUET, avec la plus grosse école de jeunes au nord de Paris. Une réflexion est en cours actuellement. Vous parliez des terrains, mais ils ont des terrains au Stade de France et ils ont 2 terrains sur l'hippodrome. C'est actuellement une possibilité extraordinaire pour une Ville comme la nôtre de pouvoir fournir 3 équipements sportifs pour l'OM Rugby, qui a vraiment renforcé son image sportive et son partenariat avec la Ville.

Je peux vous dire qu'il n'y a aucun problème de partenariat avec les clubs sportifs. Nous sommes en relation continue avec ces clubs et ces clubs fonctionnent parfaitement bien par le biais de contacts, par le biais de protocoles d'accords, par le biais de mises à disposition d'équipements ou mises à disposition, également, d'éducateurs sportifs.

Nous n'avons vraiment qu'à nous féliciter de la façon dont le sport fonctionne sur la Ville de Marcq-en-Baroeul et c'est pour cela qu'on nous a remis un label, «Ville Ludique et Sportive». Merci de votre attention.»

Monsieur Philippe HARQUET : *«Je voudrais revenir sur 2 points qui viennent d'être évoqués.*

La première fait partie des points qu'on a petit peu soulevé pendant la dernière commission des sports. Où on doit placer le curseur entre une véritable politique de sport pour tous et une politique en faveur de l'élite, en tout cas de l'excellence. Et là-dessus, il y a beaucoup d'ambiguïté parce que, selon les sports, on ne raisonne pas tout à fait de la même manière quand on se trouve dans la majorité municipale.

Deuxième chose, vous venez d'évoquer la mutualisation à partir de ce club, des pratiquants ne sont pas tous Marcquois. Heureusement, je me félicite que ça ouvre au-delà de Marcq-en-Baroeul. Sauf que cette réflexion, vous ne l'avez pas non plus avec tous les clubs, où on n'arrête pas de les bassiner avec quel est votre taux de fréquentation Marcquois et ce n'est pas suffisant, allez-y, il faut encore plus de Marcquois.

Il faut à un moment donné qu'il y ait une certaine cohérence dans l'ensemble de la politique sportive de cette Ville et c'est un petit peu à travers ce sujet-là, sujet que j'ai posé en commission, que se manifeste mon mécontentement. »

Monsieur le Maire : *«Monsieur HARQUET je vais juste vous poser une question Avez-vous voté pour cette délibération en commission ? Oui ou non.»*

Monsieur Philippe HARQUET : *«J'ai approuvé le principe, voilà c'est tout.»*

Monsieur le Maire : *«je voulais juste vous rappeler que vous aviez voté pour cette délibération. En commission vous avez voté pour et vous votez contre au Conseil Municipal.»*

Madame Françoise GOUBE : *«Je voulais préciser à Martine ROUSSEL qu'effectivement nous avons obtenu de la MEL qu'un tapis de chaussée soit refait pour que l'accès soit beaucoup plus facile et beaucoup plus sécurisé pour les familles.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 37 (Groupe Majoritaire/ FN/PC)

Abstention = 2 (PS-Verts)

La délibération 2015_06_N°0073_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 37 (Groupe Majoritaire/ FN/PC)

Abstention = 2 (PS-Verts)

La délibération 2015_06_N°0079_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

- **2015_07_n°74 : création d'une zone bleue résidentielle**

Interventions de Madame Françoise GOUBE : *«Mes chers collègues, enfin la zone bleue arrive au Conseil Municipal, si je puis dire, depuis le temps que nous en parlons.*

Vous savez tous que cette réflexion sur les zones bleues est née du constat que beaucoup de voitures sont «ventouses» le long des grands boulevards.

Cela s'explique par la politique de stationnement de la Ville de Lille qui a obligé la Ville de la Madeleine à instaurer une zone bleue et nous sommes également obligé d'en instaurer une.

Cela s'explique aussi par l'absence de parking silo. Notre Député-Maire a d'ailleurs demandé de nouveau à la MEL la création d'un parking silo de ce côté-ci de la métropole. Il y en a, de l'autre côté, du côté de Villeneuve d'Ascq. Il y en a aussi à certains endroits à Lille, mais chez nous, il n'y a rien et c'est certain que ça nous pose de gros problèmes.

Donc nous avons décidé de créer une zone bleue gratuite. Nous avons la possibilité soit de créer une zone bleue gratuite, soit de créer du stationnement payant. Nous avons opté pour la solution de la gratuité. Ça devrait faciliter la vie des Marcquois et faciliter aussi le commerce local.

Quand il y a une zone bleue, des questions se posent pour les riverains. Comment vont-ils gérer ? Sont-ils soumis, eux aussi, à la zone bleue ?

Toute personne qui stationne sur le périmètre est soumise à la réglementation de la zone bleue. Cependant, pour éviter que les Marcquois riverains de la zone bleue ne soient soumis à l'obligation d'un temps de stationnement limité, nous avons décidé de mettre en place une carte de stationnement réservée aux Marcquois. C'est-à-dire de les dispenser de mettre leur disque.

Seulement, nous ne pouvons pas distribuer cette carte de façon gratuite, puisque ça revient à une sorte de «privatisation du domaine public» au profit de certains. Tout comme, lorsqu'il y a une terrasse pour un café, le café est obligé de payer, puisqu'il occupe le domaine public.

C'est pour cette raison que nous avons décidé de rendre la carte payante. Cette carte est payante à hauteur de 15€/an pour les riverains et 30€ pour les entreprises.

Alors pourquoi avons-nous retenu ces chiffres ? Tout simplement pour nous aligner sur l'expérience de La Madeleine. Nous pensons qu'il faut une certaine harmonisation au niveau des communes de la MEL.

Nous avons essayé de prendre en compte les intérêts des uns et des autres et le maximum de questions qui nous ont été remontées tout en gérant l'intérêt collectif, il ne faut pas l'oublier.

Les plages horaires iront de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30. Entre midi et deux, il n'y a pas de zone bleue.

Comme, nous voulons éviter les voitures ventouses de ceux qui partent travailler à Lille, il est inutile de déranger les Marcquois ni trop tôt, ni trop tard. A 8h30, tous ceux qui partent travailler, normalement sont partis et ne se mettront pas sur les places le midi. Cela permet de décider que l'amplitude sera de 2 heures afin de faciliter l'activité commerciale. L'absence de stationnement réglementé le midi ne perturbera pas les activités de restauration. Comme l'interruption de la zone bleue est de deux heures, à la limite, même ceux qui ont peur de ne pas être sortis du restaurant peuvent mettre leur disque jusque 16h.

Beaucoup de Marcquois reçoivent leur famille. La zone bleue s'arrête à 17h30 le vendredi ; les marcquois peuvent recevoir leur famille à compter de 15h30 le vendredi, ils mettent une première fois leur disque et ils sont tranquilles jusqu'au lundi matin à 8h30. Cela donne une amplitude très confortable. Encore une fois, cela illustre notre volonté de lutter contre les voitures ventouses.

En ce qui concerne le périmètre défini dans la zone bleue, on se rend compte, évidemment, que le problème est lié à la présence du tramway. Le périmètre s'étend le long du Grand Boulevard, en partant des avenues de la Marne et Flandres jusque Lille le Grand Boulevard et les rues adjacentes.

Dans un premier temps, nous ne voulons pas un périmètre trop étendu. Nous allons laisser vivre le projet quelques mois. Nous ferons un bilan. Nous mettons en place la zone bleue à partir du 1^{er} janvier et nous verrons à l'été, si le périmètre qui a été défini est suffisant.

Nous vous demandons de vous prononcer sur le principe de la zone bleue».

Monsieur le Maire : *«Etant entendu que nous avons pris en considération les très nombreuses demandes qui nous avaient été faites, les observations des uns et des autres ; ceux qui étaient pour ceux, qui étaient contre. A l'usage, chacun découvrira à quel point ça va nous simplifier la vie.*

Je peux vous dire que depuis quelque temps, je fais prendre des photos des rues qui sont concernées et je peux vous garantir, qu'il y a vraiment des voitures ventouses en nombre très important. Cette décision me semble de nature à apporter un confort complémentaire aux Marcquoises et aux Marcquois.»

Intervention de Monsieur Philippe HARQUET : *«Le Groupe Marcq Autrement se félicite de cette décision même si la réponse nous paraît encore partielle et malheureusement tardive. On souhaite plus qu'un parking silo, comme vous le demandiez auprès de la MEL mais un véritable pôle multi-transports, notamment au Croisé Laroche.*

On y trouverait ainsi parking, voitures, voitures partagées, parking vélos, tram, bus, navettes qui devraient s'interconnecter pour répondre vraiment à la diversité des usages présents sur notre Ville qui est, je vous le rappelle, cœur de métropole.

Nous avons tracé ces pistes dans notre programme municipal dès 2008 qui ont été précisées en 2014

Nous vous encourageons vivement à une réflexion globale avec la MEL et avec les villes attenantes à notre territoire.

Nous n'aurons fait que la moitié du chemin, si avec nos concitoyens, nous n'arrivons pas à ce qu'ils s'approprient les solutions qui se dégageront de ces travaux.

Pour nous, la mobilité concerne aussi les comités de quartier qui doivent prendre à bras le corps cette problématique, et au-delà des sens interdits et des panneaux de signalisations.

Cela concerne également, différents quartiers, parfois sur des aspects très différents voir antagonistes.

Selon nous, il y aurait également une réflexion à mener sur le boulevard Clemenceau, où une certaine anarchie commence à se développer. Et sans doute restructurer ou repenser les problématiques dans la rue Jules Guesde où là il y a également un stationnement très anarchique.

Globalement la solution des problèmes de mobilité requiert d'abord un volontarisme politique, un schéma général de développement et pas la simple application de rustine ou la simple utilisation d'opportunités foncières.

Néanmoins, le Groupe Marcq Autrement vous suivra sur cette délibération sans se faire trop d'illusions sur la persistance du débat. Vous l'avez dit tout à l'heure, il y a les pour, il y a les contre, mais il y a un moment où il faut quand même agir.»

Monsieur le Maire : *«Monsieur HARQUET il y a 2 choses dans vos observations. Il y a ce qui relève de la politique des transports et qui est de la compétence de la Métropole Européenne de Lille. Cette métropole a effectivement pris un certain retard mais aujourd'hui nous avons avec Gérald DARMANIN quelqu'un qui prend ce dossier à bras le corps.*

Je pense que si nous voulons véritablement financer la politique des transports et de la mobilité il faut, pour que les gens utilisent les transports en commun, que les transports en communs soient plus surs, que chacun paie son billet. Tout cela est en cours de réflexion.

En tout cas la politique des transports relève de la Métropole Européenne de Lille, vous le savez bien, cela n'est pas de la compétence de la Ville.

En tant que vice-président à la MEL, avec mes collègues, nous allons nous employer à essayer de corriger des politiques qui ont été menées lors du précédent mandat et que tout le monde n'a pas forcément compris.

Pour autant, je vous remercie de votre soutien à la délibération présentée et nous en reparlerons ensemble au travers de bilans et de points d'étapes pour essayer d'avancer tous ensemble. »

Intervention Madame Martine ROUSSEL-VANHEE : *«Je pense que le stationnement s'avère être intimement lié aux problèmes de circulation, problèmes non réglés par cette création de zone bleue. Ce n'est qu'une petite partie du problème la création de la zone bleue.*

Je voulais simplement évoquer que les riverains des rues avoisinantes avaient posés certains problèmes qui, avec le temps, seront peut-être pris en compte. Des problèmes des riverains des voies avoisinantes qui vont voir arriver le stationnement de voitures ventouses devant chez eux.»

Monsieur le Maire : *«Nous avons recalibré le dossier sur les rues avoisinantes en revoyant le dossier et en tenant compte des observations qui nous sont faites. Nous traitons le Grand Boulevard, avenue de la Marne, avenue de Flandres et certaines portions des rues adjacentes. Nous ferons des points d'étapes et le but est de s'écouter les uns les autres pour que ça fonctionne »*

Intervention de Madame Sylvie GODDYN : *«Le terme de stationnement ventouse, je trouve ça tout à fait péjoratif. Les gens vont travailler, ils sont obligés de prendre les transports en commun. Ils se garent à Marcq parce qu'il n'y a pas de parking relai, pas de silo. Comment font-ils ? Je ne pense pas que la mise en place d'une zone bleue soit une solution. Les riverains vont devoir encore payer. Les gens en ont marre de payer.*

Il faut qu'au niveau de la MEL il y ait une prise en considération ce problème et que des parkings relais soient construits

Je suis contre cette zone bleue, je ne pense pas que ce soit une solution »

Monsieur le Maire : *«Nous n'avons pas forcément les mêmes problèmes à Bondues qu'à Marcq en Baroeul c'est vrai. Il y a une vraie difficulté à prendre en considération.*

Si vous allez à Lille, vous verrez il y a beaucoup de voiture garées et qui stationnent toute la journée sur le Grand Boulevard.

Et comme vous, Madame, j'appelle de mes vœux la Métropole Européenne de Lille pour qu'elle réfléchisse à notre demande de parking silo.

Il est vrai aussi que la politique dissuasive mise en place dans la ville de Lille entraîne un report du stationnement et du trafic sur les autres villes. Je considère que ce n'est pas aux Marcquois de faire les frais d'une absence de solutions tant sur la ville de Lille qu'au travers de la politique qui a été menée jusqu'alors à la métropole Européenne de Lille.

Nous apportons une solution assez mesurée. Je rappelle aussi que 15€ par an cela représente 1,2€ par mois ce qui est extrêmement faible par rapport aux bénéfices de la solution. Quand je vais au Conseil Général, au Conseil Régional, à Lille faire des courses et que je vois le coût d'une heure de stationnement sur la ville de Lille, je suis un peu pantois.

Nous tentons d'apporter notre pierre à l'édifice et nous demandons à chacun de faire ce qui est de sa responsabilité.

Je remercie Françoise GOUBE qui a passé énormément de temps sur ce dossier.

Je remercie tous ceux qui ont participé.

Je remercie aussi beaucoup Sophie ROCHER qui a travaillé sur ce sujet.»

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majoritaire/PS-Verts)

Contre = 2 (FN)

Abstention = 1 (PC)

La délibération 2015_06_N°0074_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

- **2015_07_n°75 : Prorogation du délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programme (ADAP) des établissements recevant du public (ERP) recensés dans le patrimoine municipal.**

Intervention de Monsieur le Maire : «*Nous avons, par la loi, la possibilité de déroger à ce qui avait été fixé initialement dans la loi du 11 février 2005 et qui prévoyait que tous ces travaux d'accessibilité devaient être réalisés pour le 1^{er} janvier 2015.*

Face aux très nombreuses difficultés qui ont été exprimées par les propriétaires des ERP - Etablissement Recevant du Public, que ce soit public ou privé d'ailleurs, pour répondre à la modernisation de ces établissements, il y a un nouveau délai qui a été accordé le 5 novembre 2014. Evidemment les dossiers sont en cours. La Ville de Marcq-en-Baroeul, je vous le rappelle est propriétaire de 101 bâtiments de type ERP, répartis sur 75 sites. Ce qui représente un travail absolument considérable.

Beaucoup de travaux sont en cours, ceux de l'Hôtel de Ville vont commencer. A chaque fois, il faut mettre en œuvre des sommes considérables. Nous sollicitons du Préfet une prolongation de dépôt de dossier d'accessibilité de 12 mois conformément à cet arrêté du 27 avril 2015 pris par le Gouvernement.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Intervention de Madame Sylvie GODDYN : *«Je vais voter contre cette délibération car je vais vous dire, moi ça me peine qu'après 10 ans, la mairie demande encore un délai pour déposer les dossiers d'accessibilité.*

Il faut se mettre dans la peau des personnes handicapées, pour qui, dès qu'elles sortent de chez elle, c'est un vrai parcours du combattant

En tant que collectivité publique, nous avons un devoir et tout à l'heure vous nous avez dit encore qu'il fallait aider les personnes vulnérables. Donc, nous avons un devoir, une obligation envers ces personnes.

Evidemment, les personnes handicapées sont une minorité silencieuse qui ne manifeste pas, qu'on n'entend pas, qui n'ont pas les lobbys grassement payés avec l'argent des contribuables et qui est capable de faire plier n'importe quel gouvernement pour leurs revendications.

La non-accessibilité de beaucoup de lieux publics est intolérable et il n'est pas tolérable que rien n'ait été planifié avec un délai aussi long. »

Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE : *«Effectivement, je ne comprends pas qu'au bout de 10 ans, puisque la loi relative à l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public à tous les handicaps date de février 2005, on demande encore de proroger le délai d'une année et cela non pas pour réaliser des travaux nécessaires, mais aussi pour compléter des études techniques.*

Certes vous allez évoquer le commencement des travaux dans quelques jours à l'Hôtel de Ville, mais il faudra encore attendre pour que bien d'autres établissements municipaux soient vraiment accessibles à ces personnes.»

Monsieur le Maire : *«Dans la Ville de Marcq-en-Barœul, il y a déjà beaucoup d'équipements aux normes. Beaucoup de travaux ont été anticipés, préparés et réalisés.*

Je suis heureux que dans quelques jours les travaux de mise aux normes de cet Hôtel de Ville vont commencer.

J'insiste sur le terme de normes. Depuis 10 ans et ces dernières années, le nombre de normes a été accru de manière absolument invraisemblable.

Tous les Français s'en plaignent. Ça devient ingérable et impossible. De telle sorte que nous demandons un délai complémentaire pour les travaux restants.

Il y a quand même énormément de choses de faites. Il n'y a qu'à aller voir dans les autres villes pour se rendre compte que la Ville de Marcq-en-Barœul à avancer sur ce sujet. Si vous allez à la Médiathèque, vous allez voir à quel point ce bâtiment est complètement aux normes, la salle Doumer est totalement aux normes, nos écoles également.

Mais un certain nombre de bâtiments reste encore à rendre accessibles. Nous demandons un délai complémentaire ce qui nous permettra effectivement de prendre en considération l'ensemble de la folie normative qui s'en ait emparée. Nous avons vraiment une difficulté dans notre pays, il y a un problème.»

Madame Odile VIDAL SAGNIER : *«La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances la participation à la citoyenneté des personnes handicapées repose sur 3 grands principes ; rendre accessible la chaîne de déplacement dont le cadre bâti existant pour le 1^e janvier 2015, prendre en compte les 4 grandes familles de handicaps et mettre en place une concertation avec les personnes.*

Certes il y a les travaux de mise en conformité d'accessibilité dans la Ville de Marcq-en-Barœul, les travaux de l'Hôtel de Ville vont commencer.

Une souplesse dans le délai de réalisation des travaux est accordée au maître d'ouvrage si celui-ci s'engage en déposant un ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmé). En effet, ce document permet de réaliser un plan d'action sur plusieurs années. Il n'est pas obligatoire d'utiliser le délai maximum sollicité, d'ailleurs, qui peut aller de 3 ans, 6 ans ou 9 ans.

La dérogation portant sur un report de date pour le dépôt de l'ADAP doit être motivée par une contrainte budgétaire ou un patrimoine important. Ce qui est peut être le cas pour la Ville de Marcq-en-Barœul. Ce dossier devrait être déposé avant le 27 juin auprès du service instructeur, comme indiqué dans l'arrêté du 27 avril 2015.

La date du 1^{er} janvier 2015 est dépassée, un engagement de la commune, au travers du dépôt de l'ADAP permet déjà de bénéficier d'un report de cette date.

La demande de report du dépôt du dossier augmente encore d'un an le retard de mise en accessibilité de la commune.

Il faut avoir en tête que les actions engagées sur les travaux mais également des formations pour les agents, des sensibilisations pour la population car le constat de la difficulté à cheminer sur les trottoirs est bien souvent dû à l'incivisme, par exemple des véhicules garés sur le trottoir.

J'ajouterai que la simplification de mise en accessibilité est indiquée dans l'arrêté du 8 décembre 2014. Ce qui fait qu'un certain nombre d'établissements recevant du Public existants ont pu bénéficier d'une souplesse de mise en accessibilité grâce à cet arrêté.»

Monsieur le Maire : *«Madame GODDYN si en votre qualité de Député Européen vous pouvez faire en sorte qu'il y ait moins de normes, tout le monde s'en portera mieux. Et je pense que ce constat est trans-courant.»*

Deuxième observation, ; si le Gouvernement a pris un arrêté permettant de bénéficier d'un peu plus de temps pour mettre aux normes les bâtiments publics, c'est au nom du principe de réalité, se rendant compte qu'il était vraiment absolument impossible de répondre aux injonctions qui étaient fixés aux uns et aux autres sur tout le territoire national.

Donc, au nom du principe de réalité, nous appliquons une disposition gouvernementale. C'est le gouvernement que vous défendez qui a pris cette décision qui me paraît pleine de bon sens.

L'ensemble du diagnostic est fait sur la Ville de Marcq-en-Barœul. Il reste quelques ajustements à faire au regard des normes nouvelles récemment prises. Le diagnostic est quasiment fait. Pour être précis nous allons commencer la phase de chiffrage.

J'ai toujours fait en sorte d'être extrêmement attentif à ce que nos bâtiments soient, tant en matière de sécurité, qu'en matière d'accessibilité, le plus souvent possible aux normes.

La politique de la Ville de Marcq-en-Barœul à l'égard du monde du handicap a toujours été assez exemplaire.

Je rappelle quand même ce que nous faisons avec le syndicat intercommunal de Marcq, Mouvaux, Wasquehal. Sa dernière réalisation est cette maison d'accueil spécialisée pour adultes handicapés, rue du fort. Il y avait 15 ans qu'il n'y avait pas eu de MAS réalisée dans la métropole, une IME, une résidence service pour personnes handicapées en liaison avec des associations, création d'un SESAD etc. ...

Intervention de Monsieur Jean-Louis MUNCH : *«Les différents objectifs données par la loi, la période 2005 – 2015 pour remettre aux normes des millions de bâtiments qui ont été construits depuis 50, 60, 70 ans voire 100 ans avaient, un délai qui, déjà à l'époque, n'était pas du tout raisonnable. Bien que les textes réglementaires soient tout à fait bien fondés.*

Ce qui fait qu'effectivement, il y a une nouvelle loi, c'est que la tâche était tellement importante, voire herculéenne, qu'il ne pouvait rien se passer.

Le délai qui a été donné pour les ADAP de réaliser l'ensemble des déclarations pour le 27 septembre 2015 est un délai qui n'est pas raisonnable non plus. Puisque même si la loi est sortie en novembre 2014, les différents documents réglementaires ne sont sortis qu'en avril.

L'Etat s'attend à avoir 1.5 millions de dossiers à gérer au mois de septembre, ce qui est tout à fait irréalisable, parce qu'il n'y a même pas les agents d'Etat pour pouvoir les contrôler. Nous sommes dans un système qui n'est absolument pas raisonnable et je pense que le délai d'un an qui est donné, est un délai minimum.

Ce constat est vécu du côté professionnel.»

Monsieur le Maire : *«Merci Monsieur Munch. C'est important de le rappeler. Les documents sont arrivés au mois d'avril. Les services de l'Etat seront incapables d'analyser tous les dossiers. En espérant qu'entre-temps il n'y ait pas de nouvelles normes et que notre dossier ne soit plus à jour.»*

Monsieur Jean-Louis MUNCH : *«Nos administrés n'ont pas pris pleinement conscience des obligations, parce qu'actuellement il y a très peu de dossiers qui arrivent à la DDTM. Ce qui fait que tout va arriver en même temps et il y aura un problème, un blocage.»*

Intervention de Monsieur Philippe HARQUET : *«On est tous d'accord sur ma nécessité de reporter les délais au nom du principe de réalité. Mais il faut aussi constater que notre collectivité comme d'autres collectivités n'ont pas été très disciplinées et on a attendu le dernier moment avant de déposer les dossiers et faire tout ce qu'il faut.»*

Et deuxième chose, je ne peux pas laisser dire Monsieur le Maire que le gouvernement a pris conscience que s'il y avait un problème de réalité il fallait le faire. La loi date du 2 janvier 2005. Ce n'est pas nous qui l'avons faite cette loi-là. On l'a géré du mieux que l'on peut.»

Monsieur le Maire met la délibération au vote.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 37 (Groupe Majoritaire/PS-Verts/PC)

Contre = 2 (FN)

La délibération 2015_06_N°0075_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

- **2015_07_n°80 : Quartier du Plouich – Définition d'un périmètre d'intervention**

Intervention de Monsieur Philippe HARQUET : *«Cela concerne le périmètre d'intervention relatif au parking qui se trouve auprès de la salle Bourvil.*

Les aménagements parking sont perfectibles dans le quartier du Plouich, notamment la partie qui est devant la salle Bourvil.

En effet, on peut observer que lors de fortes pluies, il y a comme une mare qui se forme en plein milieu du parking ce qui gêne considérablement l'utilisation de ce parking.

Pour autant, le Groupe Marcq Autrement souscrit au réaménagement général en cours, mais nous nous étonnons que les aménagements se fassent sans réelle concertation avec les occupants actuels des maisons concernées.

Puisqu'il s'agit de prendre possession de façon amiable ou éventuellement plus un certain nombre de maisons

Une de ces maisons semble actuellement être utilisée pour les publics spécifiques et rempli donc à notre avis une mission d'intérêt général, qui devrait être préservée.

Par ailleurs, le manque de logement dans notre Ville mérite qu'on réfléchisse également à un plan de réfection et de restauration de l'existant pour garder un habitat diversifié et à un prix abordable.

Il nous paraît donc nécessaire de sursoir à ce projet et de le remodeler sans pénaliser les occupants actuels qui à terme verront leurs biens vendus ou repris pas notre collectivité pour une bouchée de pain.

Je m'étonne aussi qu'a priori, les personnes concernées autour du quartier ne soient pas spécialement informées de la teneur des projets.

Monsieur le Maire : *«Très franchement, Monsieur HARQUET, il n'y a aucune difficulté avec cette délibération puisqu'il s'agit non pas d'acheter ou d'exproprier mais simplement de déterminer un périmètre d'intervention foncière qui nous permettra de terminer la réhabilitation globale de ce quartier au sein du lequel la Ville a effectué énormément de travaux et avoir une vision d'ensemble. Vous le savez, pour pouvoir un jour acheter une maison, certes, peut-être l'exproprier, la préempter si elle est à vendre, il faut quand même qu'il y ait un périmètre déterminé. Aujourd'hui, nous nous inscrivons dans la durée.*

Tout a été refait dans ce quartier, reste le parking dont vous avez parlé. Il est en cul de sac. Je souhaiterais effectivement que nous puissions réfléchir globalement et bien évidemment des contacts sont pris. Tout cela se fera en parfaite cohérence avec les uns ou les autres.

Certes, les villes ont des prérogatives de matière de puissance publique, cependant la Ville de Marcq-en-Barœul n'a pas souvent l'habitude d'exproprier. Aujourd'hui nous déterminons un périmètre pour réhabiliter un quartier. Je vous invite à aller voir la qualité de tout ce qui a été fait.

Il y a vraiment une rédemption dans ce secteur et c'est extrêmement intéressant de voir comment nous avons réussi à coupler du logement social, de l'accession, aujourd'hui du commerce. Ce commerce que tout le monde a appelé de ses vœux va être réalisé.

Depuis de nombreuses années, nous souhaitons avoir une réflexion complémentaire. Certains bâtiments sont loin d'être aux normes. La Ville a toujours su se montrer partenaire et respectueuse des uns et des autres. C'est bien notre intention de continuer de la même manière.»

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 37 (Groupe Majoritaire/FN/PC)

Abstention = 2 (PS-Verts)

La délibération 2015_06_N°0080_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

- **2015_07_n°81 : modification des taux de promotion pour les avancements de grade de l'année 2015 et 2015_07_n°82 : Tableau des effectifs permanents : modifications**

Monsieur le Maire indique qu'il reste à mettre au débat les délibérations relatives à la gestion des ressources humaines. Il souligne que ces différents textes ont déjà fait l'objet de discussions soit en commission soit dans les organes paritaires, le comité technique ou la commission mixte paritaire.

Intervention de Monsieur Philippe HARQUET : *« Cette délibération est assez formelle puisqu'à travers le taux de 100%, souvent affiché dans la plupart des catégories qui sont présentées, ça n'empêche pas l'administration de retenir un nombre de promotion plus réduit. C'est à dire que si on a 6 promouvables, on peut très bien s'arrêter à 1 et monter jusqu'à 6 promotions. »*

Ça paraît être un exercice un peu de style d'essayer simplement de mettre un taux en amont pour permettre une meilleure coïncidence entre le réalisé et le prévisionnel. A notre avis, c'est quand même jouer un peu un effet d'affichage et ça ne nous paraît pas très pertinent.

Je relève, puisque vous parliez tout à l'heure à la fois du comité mixte paritaire et de la commission, qu'une autre délibération, plus sensible, relative au calcul des primes de résultats, dit régime d'indemnité pour les directeurs de services de notre collectivité, elle n'a pas été présentée à ce conseil, suite à son rejet par la commission mixte paritaire de la semaine dernière.

En réalité, la difficulté qu'on m'a soulevée tout à l'heure à travers le Compte Administratif sur la difficulté de mesurer, de tenir, de maîtriser la masse salariale, la situation du tableau des effectifs, l'organigramme fonctionnel qui est réclamé depuis un certain temps, la révision du régime indemnitaire et dans une moindre mesure, cette délibération sur les taux d'avancement par grade, renvoie directement et indirectement à un autre problème qui est l'absence d'une véritable gestion prévisionnelle des emplois pour notre Ville.

C'est aujourd'hui, pour nous c'est une nécessité dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, mais cela fait déjà plusieurs fois que nous le disons, nous alertons sans beaucoup de résultat.

Je note que depuis 2009 notre collectivité tourne en rond sur le sujet, alors c'est un véritable mistigri puisque on l'a passé et repassé au grès des différents changements de Directeur Général de Services, puis de chef de service RH, puis l'adjoint en charge des RH et sans compter les changements d'organigramme qu'on a mis entre-deux, histoire de faire retarder la suite de l'histoire. Alors, je dirai que je comprends du coup la position des syndicats dans la commission mixte paritaire, je comprends aussi la position d'un certain nombre de salariés qui aspirent à davantage de visibilité pour se projeter dans leur évolution de carrière et qui fait défaut aujourd'hui.

J'ai soutenu votre majorité contre l'avis des syndicats, je l'assume.

La mise en œuvre depuis 2010-2011 d'entretiens annuels d'évaluation car ils sont pour moi un outil indispensable pour clarifier les objectifs, les moyens attribués et l'analyse des résultats par services et par agent.

En plus, dans la collectivité territoriale, il y a des sécurités qui n'existent pas en cas de désaccords vis-à-vis de l'employeur, ce qui n'existe pas dans le secteur privé où, là, il n'y a pas de recours possible.

Alors, Monsieur le Maire, vos équipes disposent de tous les outils aujourd'hui, pour mener à bien ce travail de gestion prévisionnelle, et dans un souci de bonne gestion le Groupe Marcq Autrement demande officiellement que cette étude prévisionnelle soit effectivement exhaustive afin d'avoir un véritable pilotage RH et sortir de cette gestion au coup par coup qui prévaut malheureusement depuis un certain nombre d'années. Je vous remercie de votre attention.»

Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE : *«Même si on peut considérer qu'il était nécessaire de rapprocher le nombre de postes pourvus par rapport à ceux qui étaient budgétés, il n'en reste pas moins qu'il faut noter que la suppression de poste touche principalement la filière administrative et les filières culturelle et sportive.*

Quand on sait que les départs en retraite et les départs volontaires ne sont pas remplacés.

Qu'il y a le jeu des promotions et donc de postes à pourvoir en conséquence, on se demande si il n'y aura pas à Marcq comme dans d'autres collectivités territoriales, une augmentation de travail pour les personnels restants, une insuffisance de postes ou à un recours à des entreprises privées dans certains secteurs.»

Monsieur le Maire : *«Monsieur HARQUET j'ai noté que vous étiez d'accord. Vous avez parlé d'une délibération qui n'était pas à l'ordre du jour, donc je pense que ce n'est pas la peine que je réponde sur ce sujet, mais c'est la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats. Nous en reparlerons en temps et en heure.*

Vous m'aviez dit que vous étiez d'accord avec l'entretien individuel d'évaluation, que vous nous aviez soutenus contre les syndicats sur ce sujet. Je crois que faire un entretien individuel d'évaluation c'est une bonne méthode de travail et d'évaluation. Je remercie la directrice des Ressources Humaines, arrivée depuis quelques temps, Madame Sylvie RYCKEBOER. Elle fait un très beau travail dans la Ville de Marcq-en-Baroeul et je tiens à souligner sa compétence.

Je trouve un peu dommage que vous critiquiez de cette manière le personnel en charge des ressources humaines qui fait un magnifique travail. Je pense qu'il faut être extrêmement attentif au respect de nos salariés, au respect des prérogatives des syndicats, c'est l'objet même de ces délibérations.

Avant de dire que nous pouvons promouvoir 100% de personnes qui sont promouvables, encore faut-il qu'il y ait des postes à pourvoir. Il faut des choix. Je ne peux pas nommer 10 attachés si il n'y a qu'un poste d'attaché ou un poste d'encadrement, sinon ça n'a strictement aucun sens.

Je veux bien que nous ayons des discussions mais il faut quand même être un petit peu sérieux.

Sur le tableau des effectifs, je l'ai déjà expliqué mais je vais le réexpliquer. Je vais donner 2 ou 3 exemples.

Quand nous supprimons un poste un moment donné au tableau des effectifs, nous ne supprimons pas une fonction. Il y a eu une évolution de carrière, une personne a eu une promotion, soit elle est partie et a été remplacée par une autre.

Quand nous supprimons un poste de professeur à temps non complet qui avait 6 heures, un autre à 5 heures, un autre à 1,45 heure, un autre à 3.5 heures, un autre à 3 heures, ou à 10 heures, il faut toiletter le tableau des effectifs. Cela relativise un petit peu votre observation de tout à l'heure.

Comme pour les vacances par exemple, nous avons du personnel dans les centres aérés, il faut créer des postes.

Monsieur HARQUET, ce genre de question assez importante est discuté en commission où vous nous dites que nous allons dans le bon sens. Et puis arrivé au Conseil Municipal, vous nous faites des observations.

Un agent a une promotion : il était agent administratif et passe au grade supérieur et nous créons le poste du grade supérieur et on supprime le grade qu'il occupait. Mais c'est la même personne, elle a évolué dans sa fonction. Nous avons eu beaucoup de discussions sur ce sujet. A chaque délibération nous revenons sur le sujet, tous les ans ! Venez dans mon bureau je vais vous l'expliquer et puis je suis certain que nous finirons par nous comprendre. »

Monsieur Philippe HARQUET : *«On est bien d'accord on est sur un tableau d'effectif, donc des effectifs administratifs. Donc effectivement dans l'analyse budgétaire on devrait avoir ce qu'on appelle l'effectif imputé, ce qui serait beaucoup plus juste puisque lui prendrait en compte effectivement le service fait. Je prends cette base là parce que quand on voit le différentiel (40% de poste non occupés au 31 décembre) c'est quand même significatif. Je ne vous donne pas un calcul à l'euro près et là j'aurai surement faux, mais je donne une tendance et je dis que l'on prend aujourd'hui les marges de manœuvres, qui sont, de mon point de vu, disproportionnées, qui du coup conduisent à avoir une masse budgétaire... Vous avez diminué votre effectif de 2013 à 2014, vous êtes passé de 603 en effectif administratif à 588. Et la masse budgétaire dépensée, elle, est stable. Donc on voit bien qu'il y a quand même quelque part un dérapage latent.»*

Monsieur le Maire : *«Je suis à votre disposition pour savoir comment fonctionne les ressources humaines dans une collectivité territoriale, il n'y a aucun problème, je passerai le temps qu'il faut et je crois que nous y arriverons. Si je comprends bien, cette délibération, cher Monsieur HARQUET, va dans le sens de ce que vous souhaitez ?»*

Monsieur Philippe HARQUET : *«Moi sur les grades, je trouve que votre délibération est purement formelle parce qu'on sait très bien que vous affichez 100% et vous en ferez peut être que 50 ou 40 et ça ne changera rien au problème.»*

Monsieur le Maire : *«Mais là vous répondez sur une autre délibération. Je m'excuse Monsieur HARQUET mais la discussion devient vraiment compliquée parce que nous parlons de celle du tableau des effectifs et vous me répondez sur celle des promotions.»*

Je vous demande juste, et gentiment, si nous sommes d'accords sur la délibération sur le tableau des effectifs permanents, que nous réduisons l'écart qu'il y a entre l'effectif théorique et l'effectif réel.

Quand une personne, -imaginez que Sophie ROCHER soit rédactrice-, et puis à un moment donné, elle a une promotion et devient attachée. C'est la même personne. Il faut supprimer son poste de rédacteur et créer son poste d'attaché.

Mais vous, vous me dites : «Monsieur GERARD, vous devriez budgéter les deux postes. Vous devriez budgéter le poste de rédacteur et le poste d'attaché.»

Je vous réponds avec beaucoup de courtoisie : non, cher Monsieur HARQUET, c'est toujours Sophie ROCHER. Elle a juste eu une promotion. Donc nous allons supprimer son poste de rédacteur et créer son poste d'attaché avec une petite augmentation de la masse salariale.

Je suis très content de l'exemple que vous avez choisi, ça démontre qu'il y a une vraie politique salariale dans la Ville de Marcq-en-Baroeul. Nonobstant le fait que nous avons parfois supprimés des postes, cela s'explique par le fait que des agents ont été promus et ils ont eu une augmentation.

En nombre ça peut diminuer mais en masse cela augmente. S'ils ont eu une promotion ils gagnent un petit peu plus. Mais c'est toujours la même Sophie ROCHER qui est budgétée dans le budget de la Ville.

J'espère que nous sommes d'accord cette fois-ci. Mais discutez-en en commission, venez me voir dans mon bureau.

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 37 (Groupe Majoritaire/FN/PC)
Abstention = 2 (PS-Verts)

La délibération 2015_06_N°0081_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 38 (Groupe Majoritaire/PS-Verts/FN)
Abstention = 1 (PC)

La délibération 2015_06_N°0082_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

Monsieur le Maire invite ensuite les Élus à voter sur l'ensemble des autres délibérations.

*Les autres délibérations municipales qui n'ont pas fait l'objet de discussion
sont adoptées à l'unanimité*

--- oOo ---

Après avoir rappelé à ses collègues de ne pas oublier la signature
du registre des délibérations,

Monsieur le Maire les remercie pour leur participation,
remercie le public et la presse pour leur présence,
et les fonctionnaires municipaux, pour leur collaboration.

Monsieur le Maire invite les personnes présentes à prendre,
comme de coutume, le verre de l'amitié installé au fond de la salle.